

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1400

21 juillet 2009

### SOMMAIRE

API - Consult GmbH .....	67157	Kocham S.A. ....	67157
Arnam S.à r.l. ....	67154	Koch Chemical Technology International S.à r.l. ....	67169
Balkan Ice Cream Holding S.A. ....	67168	Koenigsallee LP II, S.à.r.l. ....	67193
Bareli Invest S.A. ....	67200	Kristall Real Estate S.A. ....	67164
Blue Gem Luxembourg 1A S.à r.l. ....	67155	Larkas S.A. ....	67199
BNP Paribas Focused Strategies Funds ..	67177	LIC II Luxembourg .....	67196
BRAPF GK S.à r.l. ....	67165	Macca Holding S.A. ....	67166
Cablecom Luxembourg S.C.A. ....	67160	M.C.F. & Co s.à r.l. ....	67159
Capital Airwings Three S.A. ....	67157	Mirado S.A. ....	67158
Caradog Holdings S.A. ....	67155	Moor Park Newday Netherlands Holdco S.à r.l. ....	67164
Caros Investments S.A. ....	67156	Mousseluxe S.à r.l. ....	67170
Comores Investments S.A. ....	67163	MR Construction S.A. ....	67154
Cottonita Investments S.A. ....	67154	Multitel Beta S. à r.l. ....	67162
Déclic S.A. ....	67166	Oaktree Capital Management Fund (Euro- pe) .....	67167
Economical Company Holding S.A. ....	67158	Oaktree Capital Management Fund II (Eu- rope) .....	67167
Erre Tre S.A. ....	67156	Pegas Nonwovens SA .....	67163
Estro .....	67156	Reales Holding S.à r.l. ....	67163
Express Meals S.A. ....	67161	Reas S.A. Holding .....	67167
Falcon Parent S.à r.l. ....	67169	Restaurant Le Trésor S.à.r.l. ....	67164
FFTW Focused Strategies Funds .....	67177	Roque Finances S.A. ....	67155
Financière Star 1 .....	67154	Segeco S.A. ....	67200
Flagstone Capital Management Luxem- bourg SICAF - FIS .....	67199	Segeco S.A. ....	67158
FU Industrial S.à r.l. ....	67165	Socgen International Sicav .....	67159
Fumero Properties S.A. ....	67157	Société d'Investissements et de Crédit S.A.H. ....	67165
Furia International S. à r.l. ....	67159	Solexter S.A. ....	67155
GE Financing (Luxembourg) S.à r.l. ....	67168	Spartiax Development S.A. ....	67162
General Electric International Holdings S.à r.l. ....	67166	Splendid Investment S.A. ....	67157
Group 4 Falck Reinsurance S.A. ....	67156	TMCZ Holdco II (Lux) S.à r.l. ....	67169
Groupe Adeo & Cie Valadeo .....	67161	TS Koenigsallee LP II S.à.r.l. ....	67193
HANSA-NORD-LUX Managementgesell- schaft .....	67161	Twin Peaks Corp. SPF .....	67200
Happy Natural Foods S.A. ....	67161	Verre Clair S.à.r.l. ....	67156
Immo Nord SA .....	67160		
ista Luxembourg GmbH .....	67162		
IV Four Holding S.A. ....	67158		

**MR Construction S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg, Z.I. Le 2000.  
R.C.S. Luxembourg B 101.001.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL  
Notaire

Référence de publication: 2009083015/203/11.

(090098446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

---

**Arnam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 73.680.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55322 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2009083014/211/12.

(090098787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

---

**Cottonita Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 96.935.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
Joëlle BADEN  
Notaire

Référence de publication: 2009083011/7241/12.

(090098737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

---

**Financière Star 1, Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 89.404.

**EXTRAIT**

1°) Il résulte des décisions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 9 mars 2009 que:

- Monsieur Patrice GALLASIN a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société, avec effet au 9 mars 2009;
- Madame Céline PIGNON, avocate, née le 27 mars 1977 à Metz (France), avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, a été nommée administrateur de la Société, avec effet à compter du 9 mars 2009 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010;

2°) Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 29 mai 2009 que:

- le mandat de Monsieur Benoit CHERON en sa qualité d'administrateur de la Société, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009083992/19.

(090099431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Solexter S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 107.310.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 20 mars 2009*

Les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

*Résolution*

La société anonyme LUX AUDIT S.A. avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie démissionne de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet à ce jour.

Sera désormais nouveau commissaire aux comptes la société à responsabilité limitée PRESTA CONCEPT SARL avec siège social à L-6312 Beaufort, 2, rue Pierre Saffroy.

PRESTA CONCEPT SARL terminera le mandat de son prédécesseur, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Bertrange, le 20 mars 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009083997/19.

(090099879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Blue Gem Luxembourg 1A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 128.044.

—  
Dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2008 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kristel Segers

Gérant

Référence de publication: 2009084050/11.

(090100003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Caradog Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.  
R.C.S. Luxembourg B 66.235.

—  
Les comptes de clôture au 15 juin 2009 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009084068/5770/12.

(090099249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Roque Finances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 66.116.

—  
RECTIFICATIF

La rectification suite à une erreur de mise en page du bilan au 31.12.2007 déposé au registre de commerce sous le n° L080077889.04 en date du 30.05.2008 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009084160/12.

(090099519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Verre Clair S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4434 Soleuvre, 25, rue Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 101.549.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009084161/9.

(090099484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Erre Tre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 55.549.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009084158/10.

(090099521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Estro, Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 115.198.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009084159/10.

(090099520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Caros Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 85.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009084156/10.

(090099333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Group 4 Falck Reinsurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 24.937.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 18 juin 2009*

L'Assemblée décide d'augmenter le nombre d'Administrateurs pour le porter de 4 à 5.

L'Assemblée Générale nomme comme nouvel Administrateur Monsieur Lambert SCHROEDER, demeurant professionnellement 19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2009.

*Pour la société GROUP 4 FALCK REINSURANCE S.A.*

*SINSER (Luxembourg) S.A.R.L.*

*Signature*

Référence de publication: 2009084153/15.

(090099551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Fumero Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 122.682.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009084168/10.

(090099585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

**Splendid Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 109.599.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009084169/10.

(090099583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

**Capital Airwings Three S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 133.645.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009084170/10.

(090099580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

**Kocham S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 56.874.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009084171/10.

(090099385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

**API - Consult GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8315 Olm, 10, Op der Wiss.  
R.C.S. Luxembourg B 77.883.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Olm, le 6 juillet 2009.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2009084181/14.

(090099614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

**IV Four Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 103.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl  
*Domiciliataire*  
Signatures

Référence de publication: 2009084180/12.

(090099610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Segeco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1870 Luxembourg, 56, rue Kohlenberg.  
R.C.S. Luxembourg B 58.501.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes  
*Experts comptables et fiscaux*  
Signature

Référence de publication: 2009084162/13.

(090099461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Mirado S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 83.843.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 29 mai 2009*

L'Assemblée décide que la (les) personne(s) chargée(s) du contrôle des comptes est la société Ernst & Young S.A. 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra au cours de l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Signature  
*Le mandataire de la société*

Référence de publication: 2009084123/14.

(090099965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Economical Company Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 100.992.

*Extrait du procès-verbal à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire au siège social le 25 juin 2009*

Les mandats des administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs Monsieur Christophe BLONDEAU, Monsieur Romain THILLENS, Monsieur Nour-Eddin NIJAR, ainsi que celui de Commissaire de HRT Révision S.A. pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2015.

*Pour ECONOMICAL COMPANY HOLDING S.A.*  
Signature

Référence de publication: 2009084148/15.

(090099985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Socgen International Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 55.838.

—  
*Extrait des résolutions du conseil d'administration du 15 juin 2009*

1. Démission de M. Jérôme DE DAX en tant qu'administrateur

Le conseil d'administration prend note de la démission de M. Jérôme DE DAX de ses fonctions d'administrateur avec effet au 15 juin 2009.

2. Cooptation de M. Philippe BAUDRY en tant qu'administrateur en remplacement de M. Jérôme DE DAX

Les administrateurs restants décident de coopter M. Philippe BAUDRY, résidant professionnellement au 170, place Henri Regnault, 92043 - Paris La Défense Cedex, France, en remplacement de M. Jérôme DE DAX, en qualité d'administrateur avec effet au 15 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Services Luxembourg  
MJ. FERNANDES / -

Référence de publication: 2009084137/18.

(090100113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Furia International S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 126.497.

—  
Suite au transfert de siège de la société FURIA INTERNATIONAL S.à r.l. avec prise d'effet au 28 janvier 2008, il est porté à la connaissance de tous que l'adresse professionnelle de Madame Nathalie Mager et de Madame Helena Tonini-Di Vito, agissant en tant que administrateur, a été modifié et se situe à compter de cette date au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil de gérance compose dès lors comme suit:

- Madame Nathalie Mager, Gérante, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur,
- Madame Helena Tonini-Di Vito, Gérante, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur,
- Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, Gérant, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur.

Luxembourg, le 24 juin 2009.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009084141/23.

(090100036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**M.C.F. & Co s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 11, avenue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 144.914.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 01/07/2009*

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures, à son siège social, sous la présidence de Monsieur ANTUNES FERNANDES Paulo agissant en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Liste de présence:

Monsieur ANTUNES FERNANDES Paulo

Monsieur MOURA Joseph

Madame FERNANDES LOURENCO Leonor

- La cession des parts de la société MOURA s.à r.l.

Le président a validé et approuvé la cession des parts de la société MOURA s.à r.l.

- Démission du gérant administratif

Entre autres, le président a validé et approuvé la démission en tant que "gérant administratif" de Monsieur MOURA Joseph.

- Nomination du nouveau gérant

De plus, le président a validé et approuvé la nomination en tant que "gérant unique" de Monsieur ANTUNES FERNANDES Paulo et ceci à partir de ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant la parole, le Président lève la réunion à 16.30 heures.

Mondorf-les-Bains, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

ANTUNES FERNANDES Paulo / MOURA Joseph / FERNANDES LOURENCO Leonor

Président / Commissaire aux comptes / Secrétaire

Référence de publication: 2009083102/26.

(090099056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

---

### **Immo Nord SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 86.366.

#### EXTRAIT

L'Assemblée générale du 2 juin 2009 a pris note du non-renouvellement de la candidature de Monsieur Henri GRISIUS aux fonctions d'administrateur et a nommé en remplacement:

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée générale du 2 juin 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 2 juin 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

Pour IMMO NORD S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2009082623/25.

(090098269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

---

### **Cablecom Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 99.889.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 25 juin 2009, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat des commissaires suivants:

- ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach

- ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, avec siège social au 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- COMPAGNIE DE REVISION, avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 25 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009083528/16.

(090099162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

---



**Groupe Adeo & Cie Valadeo, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 64.283.

—  
*Assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2009*

La société KPMG Audit avec siège à L-2520 Luxembourg, 9. allée Scheffer, et inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 103.590. a été désignée comme réviseur externe jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 12 juin 2009  
Pour avis sincère et conforme  
Pour GROUPE ADEO & CIE VALADEO  
Interfiduciaire S.A.  
Signature

Référence de publication: 2009083532/16.

(090098451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

**Happy Natural Foods S.A., Société Anonyme,  
(anc. Express Meals S.A.).**

Siège social: L-7245 Walferdange, 2, rue du Pont.  
R.C.S. Luxembourg B 73.889.

—  
Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 03/07/2009. Signature.

Référence de publication: 2009083168/11.

(090098976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

**HANSA-NORD-LUX Managementgesellschaft, Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.  
R.C.S. Luxembourg B 28.765.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 15. April 2009*

*Fünfter Beschluss*

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Herr Udo Bandow und Herr Ulrich Leitermann werden mit Wirkung der ordentlichen Generalversammlung 2009 nicht erneuert. Die Mandate der amtierenden Verwaltungsratsmitglieder Herr Gerhard Lenschow und Herr Thomas Gollub werden bis zur ordentlichen Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 2010 beschließt (voraussichtlich der 15.04.2011), erneuert. Herr Dr. Jörg Stotz, wohnhaft in D-25361 Krempe, Neuenbrooker Strasse 26, wird mit Wirkung der Generalversammlung 2009 neu in den Verwaltungsrat berufen. Das Mandat des Herrn Dr. Jörg Stotz ist ebenso begrenzt bis zum 15.04.2011. Herr Gerhard Lenschow übernimmt den Vorsitz im Verwaltungsrat und Herr Thomas Gollub wird als Stellvertreter ernannt.

*Sechster Beschluss*

Die Generalversammlung bestellt als externen Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2009 die BDO Compagnie Fiduciaire S.A., Luxembourg.

*Siebter Beschluss*

Vorbehaltlich der Zustimmung der CSSF sollen die folgenden Veränderungen in der Geschäftsleitung der Gesellschaft zum 1. August 2009 vorgenommen werden.

Herr Thomas Gollub tritt als Administrateur-Délégué zurück.

Herr Peter Schraden wird für die Dauer von 2 Jahren zum Geschäftsführer berufen.

Herr Stephan Blohm, wohnhaft in D-81247 München, Georg-Hann-Strasse 5, wird für die Dauer von 2 Jahren zum stellvertretenden Geschäftsführer berufen.

24. April 2009. Unterschriften.

Référence de publication: 2009084014/27.

(090099728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

**Spartiax Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 89.284.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 27 mai 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2009084132/21.

(090100126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

**ista Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1274 Howald, 1, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 125.994.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Gammal

*Gérant*

Référence de publication: 2009084071/11.

(090100000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

**Multitel Beta S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.320.

—  
Changement suivant le contrat de cession de parts du 14 mai 2009:

- Ancienne situation associées:

	Parts sociales
OTPP Power Luxembourg S.à r.l. ....	25 parts sociales
Grupo Multitel S.A. ....	475 parts sociales
Total .....	<u>500 parts sociales</u>

- Nouvelle situation associée unique:

	Parts sociales
OTPP Power Luxembourg S.à r.l. ....	500 parts sociales
Total .....	<u>500 parts sociales</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

*Pour MULTITEL BETA S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009082548/22.

(090098266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

**Comores Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 100.298.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social de la société le 22 mai 2009 à 10.00 heures*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes.

*Sont renommés Administrateurs:*

M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, à L-1371 Luxembourg;

M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, à L-1371 Luxembourg;

M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, à L-1371 Luxembourg.

*Est renommée Commissaire aux comptes:*

Luxembourg International Consulting S.A. (Interconsult) avec siège social à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte Croix.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 22 mai 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2009082389/23.

(090097364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

---

**Reales Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 109.264.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/07/2009.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009083753/11.

(090099491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Pegas Nonwovens SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.044.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle  
des actionnaires de PEGAS NONWOVENS S.A. tenue à Luxembourg le 15 juin 2009*

Lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la Société tenue en date du 15 juin 2009, il a été décidé de:

- nommer la société anonyme Deloitte S.A., dont le siège social est sis au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en l'année 2010 pour approuver les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 juin 2009.

*Pour la Société*

František Rezac / Aleš Gerža

*Executive / Executive*

Référence de publication: 2009083001/20.

(090098475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

**Moor Park Newday Netherlands Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.000,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 126.948.

—  
*Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'associé unique de la société en date du 18 novembre 2008*

1. Le mandat des gérants de la Société est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale de la Société approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008:

- Madame Samia RABIA, demeurant 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- Monsieur Georges GUDENBURG, demeurant 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- Monsieur Gary WILDER, demeurant 20, Astons Road, GB-HA6 2LD Northwood.

2. Le mandat du réviseur d'entreprise de la Société, DR. EHLERS. GRUTTKE. DR. VOLKMANN UND PARTNER, établi au 18, Brahmsalle, à D-20144 Hamburg est confirmé pour l'audit des comptes relatif à l'exercice social au 31 décembre 2007 et renouvelé jusqu'à l'assemblée générale de la Société approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009084125/20.

(090099893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Restaurant Le Trésor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4530 Differdange, 8, avenue Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.621.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes

*Experts comptables et fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2009084073/13.

(090099434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Kristall Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 64.282.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 9 juin 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2009084133/21.

(090100119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**BRAPF GK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 547.810,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 131.148.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 juin 2009*

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Steven Gary Meise de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009084001/15.

(090099771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**FU Industrial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 29.404,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 132.315.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 juin 2009*

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Steven Gary Meise de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009084002/15.

(090099767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Société d'Investissements et de Crédit S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 26.500.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 19 juin 2009*

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur, d'administrateur-délégué et de président du conseil d'administration.

2. M. Pietro LONGO a démissionné de ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué.

3. M. Jonathan LEPAGE, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 27 août 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

4. M. Vincent TUCCI, administrateur de sociétés, né à Moyeuve-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

5. M. Philippe TOUSSAINT a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour SOCIETE D'INVESTISSEMENTS ET DE CREDIT S.A.H.  
Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009082367/24.

(090098276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

---

**Macca Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 108.570.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009083413/15.

(090098534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

---

**Déclic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2531 Luxembourg, 36, rue Frantz Seimetz.  
R.C.S. Luxembourg B 50.424.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 28 avril 2009 à Luxembourg*

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer au poste d'administrateur:  
Madame Sonja GUERISSE, employée privée, née à Pétange (Luxembourg) le 12 décembre 1955, avec adresse professionnelle au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2012.

Pour copie conforme  
Signatures  
Administrateurs

Référence de publication: 2009083547/15.

(090098772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

---

**General Electric International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.439.480,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 62.841.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de General Electric International Holdings S.à r.l. (la Société) tenue à Luxembourg le 27 mai 2009*

L'Assemblée a décidé de renouveler le mandat des gérants suivants jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de l'associé unique:

- Stephen M. Parks, gérant A;
- Ernst Frederik Kraaij, gérant A;
- Boris Eric Pierre Henry, gérant B;
- Roeland Pels, gérant B; et
- Thomas Lafargue, gérant B.

L'Assemblée a également décidé de nommer Teunis Chr. Akkerman, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert (Niederanven) en tant que gérant B de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

General Electric International Holdings S.à r.l.  
Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2009083088/24.

(090098580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

---

**Oaktree Capital Management Fund (Europe), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 93.929.

—  
*Extraits des Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2009*

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 29 mai 2009, que Messieurs William R. Moores, Howard S. Marks, Sheldon M. Stone et John B. Frank ont été réélus en leur qualité d'administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2010 et que PricewaterhouseCoopers a été réélue en sa qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Oaktree Capital Management Fund (Europe)*

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Peter Bun

*Assistant vice-President*

Référence de publication: 2009083508/18.

(090098979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

---

**Oaktree Capital Management Fund II (Europe), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 94.820.

—  
*Extraits des Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2009*

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenu en date du 29 mai 2009, que Messieurs William R. Moores, Howard S. Marks, Larry W. Keele et John B. Frank ont été réélus en leur qualité d'administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2010 et que PricewaterhouseCoopers a été réélue en sa qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Oaktree Capital Management Fund II (Europe)*

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Peter Bun

*Assistant Vice-President*

Référence de publication: 2009083509/18.

(090098967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

---

**Reas S.A. Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 100.147.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 14 mai 2009 au siège social*

Il a été décidé ce qui suit:

- de nommer Mademoiselle Estelle Matera, employée privée, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg comme nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Serge Tabery administrateur démissionnaire.

- Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit: Madame Brigitte Gathy, Mademoiselle Estelle Matera et Monsieur Grégory Guissard.

Pour extrait certifié conforme

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2009083510/18.

(090098948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

---

**GE Financing (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.925,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 56.197.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de GE Financing (Luxembourg) S.à r.l. (la Société) tenue à Luxembourg le 27 mai 2009*

L'Assemblée a décidé de renouveler le mandat des gérants suivants jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de l'associé unique:

- Gaurav Agrawal, gérant A;
- Roeland Pels, gérant A;
- Robert E, Malitz, gérant B;
- Boris Eric Pierre Henry, gérant B;
- Saadat Mahmood, gérant B;
- Ernst Frederik Kraaij, gérant B; et
- Thomas Lafargue, gérant B.

L'Assemblée a également décidé de nommer Teunis Chr. Akkerman, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert (Niederanven) en tant que gérant A de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GE Financing (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009083089/26.

(090098523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

**Balkan Ice Cream Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 49.678.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de carence tenue le 16 juin 2009*

*Deuxième résolution*

L'Assemblée renouvelle avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011 les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Thierry FLEMING, expert-comptable, né le 24/07/1948 à Luxembourg et demeurant 2, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, né le 23/09/1955 à Luxembourg et demeurant 2, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Guy HORNICK, expert comptable, né le 29/03/1953 à Luxembourg et demeurant 2, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Evangelos KALOISSIS, né le 18/05/1974 à Athènes et demeurant 3, Paraschou Str. GR-15452 P.PSYCHICO, Grèce;
- Monsieur Martin FREI, né le 19/08/1961 et demeurant 19A, Levidou Str. GR-14671 KIFISSIA.

*Troisième résolution*

L'Assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprise, KPMG AUDIT avec siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BALKAN ICE CREAM HOLDING S.A.

Société Anonyme

SGBT AGENT DOMICILIATAIRE

Signatures

Référence de publication: 2009084136/28.

(090100115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.



**TMCZ Holdco II (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 121.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
TMCZ Holdco II (Lux) S.à r.l.  
Société à responsabilité limitée  
Signature  
*Un gérant*

Référence de publication: 2009084212/16.

(090099216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Falcon Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 118.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Falcon Parent S.à r.l.  
Société à responsabilité limitée  
Signature  
*Un gérant*

Référence de publication: 2009084213/16.

(090099214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Koch Chemical Technology International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.445.000,00.**

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.  
R.C.S. Luxembourg B 93.554.

RECTIFICATIF

*Extrait*

Lors du dépôt L070154566.05 de la convention de cession de parts exécutée en date du 31 août 2007, une erreur matérielle s'est produite. Cette nouvelle donnée remplace la précédente.

L'écriture exacte de l'associé unique est donc: Koch CT Europe Investments, LP et non pas Koh CT Europe Investments, LP.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 juin 2009.

Pour extrait conforme  
ATOZ  
Aerogolf Center- Bloc B  
1, Heienhaff  
L-1736 Senningerberg  
Signature

Référence de publication: 2009084253/22.

(090099302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Mousseluxe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.174.800,00.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 125.825.

In the year two thousand and nine on the fifth day of the month of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared

NEW LITOR LIMITED, a corporation organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered offices at Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands and registered with the Cayman Island Register under number MC-218906, (the "Sole Shareholder") represented by Me Miriam Schinner, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal, being the Sole Shareholder of and holding all the shares in issue in "Mousseluxe S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg incorporated on 26<sup>th</sup> February 2007 by deed of notary Jean Seckler, residing in Junglinster, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1052 of 4<sup>th</sup> June 2007 and whose articles have been amended on 21<sup>st</sup> December 2007 by deed of notary Jean Seckler, residing in Junglinster, published in the Mémorial number 643 of 14<sup>th</sup> March 2008.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

I. The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Re-designation of the one thousand seven hundred and fifty (1,750) outstanding shares, having a par value of one hundred Euro (€ 100) each, into ordinary shares (the "Ordinary Shares");

B. Increase of the share capital of the Company by nineteen million nine hundred and ninety nine thousand eight hundred Euro (€ 19,999,800) by the creation of and issue to the Sole Shareholder of twenty-two thousand two hundred and twenty-two (22,222) class A shares, having a par value of one hundred Euro (€ 100) each; twenty-two thousand two hundred and twenty-two (22,222) class B shares, having a par value of one hundred Euro (€ 100) each; twenty-two thousand two hundred and twenty-two (22,222) class C shares, having a par value of one hundred Euro (€ 100) each; twenty-two thousand two hundred and twenty-two (22,222) class D shares, having a par value of one hundred Euro (€ 100) each; twenty-two thousand two hundred and twenty-two (22,222) class E shares, having a par value of one hundred Euro (€ 100) each; twenty-two thousand two hundred and twenty-two (22,222) class F shares, having a par value of one hundred Euro (€ 100) each; twenty-two thousand two hundred and twenty-two (22,222) class G shares, having a par value of one hundred Euro (€ 100) each; twenty-two thousand two hundred and twenty-two (22,222) class H shares, having a par value of one hundred Euro (€ 100) each and twenty-two thousand two hundred and twenty-two (22,222) class I shares, having a par value of one hundred Euro (€ 100) each, by acceptance of a contribution in kind from the Sole Shareholder consisting in the contribution of a portion of a claim in an amount of twenty million Euros (€ 20,000,000) held by the Sole Shareholder against the Company (such portion hereinafter referred to as the "Claim") and waiver of any payment rights (or other rights thereunder) (the "Contribution In Kind") and allocation (i) of an amount of nineteen million nine hundred and ninety nine thousand eight hundred Euro (€ 19,999,800) out of the Contribution In Kind to the share capital equally to the newly issued class A, B, C, D, E, F, G, H and I shares and (ii) of an amount of two hundred Euro (€ 200), being the difference between the amount of the Contribution in Kind and the nominal value of the shares issued in consideration therefore, equally to the share premium reserve attached to each newly issued class A, B, C, D, E, F, G, H and I shares;

- acknowledgement of a report by the board of managers of the Company on the value of the Contribution In Kind, acceptance of the valuation of the Contribution In Kind at twenty million Euro (€ 20,000,000);

- subscription to all new shares represented by the newly created classes of shares by the Sole Shareholder of the Company for a total subscription price of twenty million Euro (€ 20,000,000);

- determination of the rights and obligations of the newly created class A, B, C, D, E, F, G, H and I shares as set out in the amended articles 6 and 8 below;

C. Consequential amendment of

- (i) article 6 of the articles of association of the Company as follows:

**"Art. 6.** The share capital is set at twenty million one hundred and seventy-four thousand eight hundred Euro (€ 20,174,800) represented by two hundred one thousand seven hundred and forty-eight (201,748) shares (the "Shares") with a par value of one hundred euro (€ 100) each, which are divided into:

- one thousand seven hundred and fifty (1,750) "Ordinary Shares" with a par value of one hundred Euro (€ 100) each, all subscribed and fully paid up;

- twenty-two thousand two hundred and twenty-two (22,222) "Class A Shares" with a par value of one hundred Euro (€ 100) each, all subscribed and fully paid up;
- twenty-two thousand two hundred and twenty-two (22,222) "Class B Shares" with a par value of one hundred Euro (€ 100) each, all subscribed and fully paid up;
- twenty-two thousand two hundred and twenty-two (22,222) "Class C Shares" with a par value of one hundred Euro (€ 100) each, all subscribed and fully paid up;
- twenty-two thousand two hundred and twenty-two (22,222) "Class D Shares" with a par value of one hundred Euro (€ 100) each all subscribed and fully paid up;
- twenty-two thousand two hundred and twenty-two (22,222) "Class E Shares" with a par value of one hundred Euro (€ 100) each, all subscribed and fully paid up;
- twenty-two thousand two hundred and twenty-two (22,222) "Class F Shares" with a par value of one hundred Euro (€ 100) each, all subscribed and fully paid up;
- twenty-two thousand two hundred and twenty-two (22,222) "Class G Shares" with a par value of one hundred Euro (€ 100) each, all subscribed and fully paid up;
- twenty-two thousand two hundred and twenty-two (22,222) "Class H Shares" with a par value of one hundred Euro (€ 100) each, all subscribed and fully paid up;
- twenty-two thousand two hundred and twenty-two (22,222) "Class I Shares" with a par value of one hundred Euro (€100) each, all subscribed and fully paid up.

The terms defined in this Article 6, wherever appearing in the Articles, shall have the meanings set forth below:

- "Class A Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class A Shares of the Company.
- "Class B Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at anytime Class B Shares of the Company.
- "Class C Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class C Shares of the Company.
- "Class D Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class D Shares of the Company.
- "Class E Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class E Shares of the Company.
- "Class F Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at anytime Class F Shares of the Company.
- "Class G Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class G Shares of the Company.
- "Class H Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class H Shares of the Company.
- "Class I Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class I Shares of the Company.
- "Class A Shares" means Class A Shares with a par value of one hundred Euro (€ 100) each, in the capital of the Company.
- "Class B Shares" means Class B Shares with a par value of one hundred Euro (€ 100) each, in the capital of the Company.
- "Class C Shares" means Class C Shares with a par value of one hundred Euro (€ 100) each, in the capital of the Company.
- "Class D Shares" means Class D Shares with a par value of one hundred Euro (€ 100) each, in the capital of the Company.
- "Class E Shares" means Class E Shares with a par value of one hundred Euro (€ 100) each, in the capital of the Company.
- "Class F Shares" means Class F Shares with a par value of one hundred Euro (€100) each, in the capital of the Company.
- "Class G Shares" means Class G Shares with a par value of one hundred Euro (€ 100) each, in the capital of the Company.
- "Class H Shares" means Class H Shares with a par value of one hundred Euro (€ 100) each, in the capital of the Company.
- "Class I Shares " means Class I Shares with a par value of one hundred Euro (€ 100) each, in the capital of the Company.

In addition to the corporate capital, there may be set up a share premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the share premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.";and

- (ii) of article 8 of the articles of association of the Company as follows:

**"Art. 8.** Each share entitles its owner to the rights in the profits and assets of the Company as further specified hereafter, and to one vote at the general meeting of Shareholders.

The rights and conditions attached to the different classes of shares are as follows:

- All the income available for distribution in the Company, if any, shall be distributed to the holders of Class I Shares.
- Should the Class I Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class H Shares shall be entitled to all the income available for distribution, if any.
- Should the Class I and H Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class G Shares shall be entitled to all the income available for distribution, if any.
- Should the Class I, H and G Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class F Shares shall be entitled to all the income available for distribution, if any.
- Should the Class I, H, G and F Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class E Shares shall be entitled to all the income available for distribution, if any.
- Should the Class I, H, G, F and E Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class D Shares shall be entitled to all the income available for distribution, if any.
- Should the Class I, H, G, F, E and D Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class C Shares shall be entitled to all the income available for distribution, if any.
- Should the Class I, H, G, F, E, D and C Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class B Shares shall be entitled to all the income available for distribution, if any.
- Should the Class I, H, G, F, E, D, C and B Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class A Shares shall be entitled to all the income available for distribution, if any.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, pursuant to the requirements of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares as follows:

- The Ordinary Shares shall not be redeemed and the share Capital of the Company shall not be reduced with respect to the Ordinary Shares.
- The share capital of the Company shall only be reduced by cancellation of the last outstanding entire class of shares in a reverse alphabetical order (i.e. from the Class I Shares to the Class A Shares); and
- The redemption price per share shall be set by reference to the higher of (a) the nominal value of each redeemed share, or (b) the following formula: dividing the total amount of any sums distributable pursuant to the Law plus nominal value of one share by the number of shares constituting the class to be redeemed. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price."

After the foregoing has been approved the following resolution was passed:

*First resolution*

It is resolved to re-designate the one thousand seven hundred and fifty (1,750) outstanding shares, having a par value of one hundred Euro (€ 100) each, into ordinary shares (the "Ordinary Shares").

*Second resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by nineteen million nine hundred and ninety nine thousand eight hundred Euro (€ 19,999,800) by the creation of and issue to the Sole Shareholder of twenty-two thousand two hundred and twenty-two (22,222) class A shares, having a par value of one hundred Euro (€ 100) each; twenty-two thousand two hundred and twenty-two (22,222) class B shares, having a par value of one hundred Euro (€ 100) each; twenty-two thousand two hundred and twenty-two (22,222) class C shares, having a par value of one hundred Euro (€ 100) each; twenty-two thousand two hundred and twenty-two (22,222) class D shares, having a par value of one hundred Euro (€ 100) each; twenty-two thousand two hundred and twenty-two (22,222) class E shares, having a par value of one hundred Euro (€ 100) each; twenty-two thousand two hundred and twenty-two (22,222) class F shares, having a par value of one hundred Euro (€ 100) each; twenty-two thousand two hundred and twenty-two (22,222) class G shares, having a par value of one hundred Euro (€ 100) each; twenty-two thousand two hundred and twenty-two (22,222) class H shares, having a par value of one hundred Euro (€ 100) each and twenty-two thousand two hundred and twenty-two (22,222) class I shares, having a par value of one hundred Euro (€ 100) each, by the acceptance of a contribution in kind from the Sole Shareholder consisting in the contribution of a portion of a claim in an amount of twenty million Euros (€ 20,000,000) held by the Sole Shareholder against the Company (such portion hereinafter referred to as the "Claim") and waiver of any payment rights (or other rights thereunder) (the "Contribution In Kind"). It is further resolved to allocate (i) an

amount of nineteen million nine hundred and ninety nine thousand eight hundred Euro (€ 19,999,800) out of the Contribution In Kind to the share capital equally to the newly issued class A, B, C, D, E, F, G, H and I shares and (ii) an amount of two hundred Euro (€ 200), being the difference between the amount of the Contribution in Kind and the nominal value of the shares issued in consideration therefore, equally to the share premium reserve attached to each newly issued class A, B, C, D, E, F, G, H and I shares.

The above Contribution in Kind has been the subject of a report of the board of managers of the Company dated June [ ], 2009.

The conclusion of such report reads as follows:

"In view of the above, the board of managers believes that the value of the contribution in kind, being a portion of the amount of the principal of an interest bearing claim owed by the Company to its sole shareholder, amounts to EUR 20,000,000, being at least equal to the subscription price of the 199,998 shares to be issued by the Company (22,222 class A shares, 22,222 class B shares, 22,222 class C shares, 22,222 class D shares, 22,222 class E shares, 22,222 class F shares, 22,222 class G shares, 22,222 class H shares and 22,222 class I shares) and the amount of € 200 allocated equally to the share premium attributed to each class of newly issued shares. Therefore it is proposed by the board of managers to the shareholder to value the contribution in kind at EUR 20,000,000."

Pursuant to the above, it is resolved to value the Contribution in kind at twenty million Euro (€ 20,000,000).

The appearing party subscribed to, and fully paid, the new shares as set out in the Agenda through the Contribution in Kind as set out above. Proof of the Contribution in Kind to the Company was shown to the undersigned notary.

#### *Third resolution*

Consequential to the preceding resolutions, the meeting resolved to determine the rights and obligations of the newly created class A, B, C, D, E, F, G, H and I shares as set out in the amended articles 6 and 8 below and to amend article 6 and article 8 of the articles of incorporation of the Company to be read as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda, the meeting was thereupon closed.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at seven thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading the present deed the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le cinquième jour du mois de juin.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

#### **A comparu**

New Litor Limited, une société organisée sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, et inscrite auprès du Registre des Iles Cayman sous le numéro MC-218906 (l'«Associé Unique»), représentée par Me Miriam Schinner, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, étant l'Associé Unique détenant toutes les parts sociales émises dans «Mousseluxe S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, constituée le 26 février 2007 suivant acte reçu du notaire Jean Seckler, demeurant à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1052 du 4 juin 2007, tel que modifié le 21 décembre 2007 suivant acte du notaire Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial numéro 643 du 14 mars 2008.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

A. Re-dénomination des mille sept-cent cinquante (1.750) parts sociales en circulation, ayant une valeur nominale de cent euros (€ 100) chacune, en parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»);

B. Augmentation du capital social de la Société de dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent Euros (EUR 19.999.800) par la création et l'émission à l'Associé Unique de vingt-deux mille deux cent vingt-deux (22.222) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune; vingt-deux mille deux cent vingt-deux (22.222) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune; vingt-deux mille deux cent vingt-deux (22.222) parts sociales de classe C ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, vingt-

deux mille deux cent vingt-deux (22.222) parts sociales de classe D ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune; vingt-deux mille deux cent vingt-deux (22.222) parts sociales de classe E ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune; vingt-deux mille deux cent vingt-deux (22.222) parts sociales de classe F ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune; vingt-deux mille deux cent vingt-deux (22.222) parts sociales de classe G ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune; vingt-deux mille deux cent vingt-deux (22.222) parts sociales de classe H ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune et vingt-deux mille deux cent vingt-deux (22.222) parts sociales de classe I ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune par l'acceptation d'un apport en nature de l'Associé Unique consistant en un apport d'une portion d'une créance d'un montant de vingt millions Euros (EUR 20.000.000) détenue par l'Associé Unique envers la Société (cette portion étant désignée ci-après la «Créance») et renonciation à tous droits de paiement (ou autres droits en vertu des présentes) (l'«Apport en Nature») et l'allocation (i) d'un montant de dix-neuf millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent Euros (EUR 19.999.800) de l'Apport en Nature au capital social de manière égale aux nouvelles parts sociales de classe A, B, C, D, E, F, G, H et I émises et (ii) d'un montant de deux cent Euros (EUR 200), représentant la différence entre le montant de l'Apport en Nature et la valeur nominale des parts sociales émises en contrepartie, de manière égale à la réserve prime d'émission attachée à chaque nouvelle part sociale de classe A, B, C, D, E, F, G, H et I;

- Constat d'un rapport du conseil de gérance de la Société sur la valeur de l'Apport en Nature, acceptation de l'évaluation de l'Apport en Nature à vingt millions Euros (EUR 20.000.000);

- Souscription de toutes les nouvelles parts sociales représentées par les classes de parts sociales nouvellement créées par l'Associé Unique de la Société pour un prix de souscription total de vingt millions Euros (EUR 20.000.000);

- Détermination des droits et obligations des classes de parts sociales A, B, C, D, E, F, G, H et I nouvellement créées tels que décrits dans les articles 6 et 8 modifiés ci-dessous;

#### C. Modification subséquente

(i) de l'article 6 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

**«Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt millions cent soixante quatorze mille huit cent Euros (EUR 20.174.800) représenté par deux cent un mille sept cent quarante-huit (201.748) parts sociales (les «Parts Sociales») ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, qui sont divisées en:

- mille sept cent cinquante (1.750) «Parts Sociales Ordinaires» d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- vingt deux mille deux cent vingt deux (22.222) «Parts Sociales de Classe A» d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- vingt deux mille deux cent vingt deux (22.222) «Parts Sociales de Classe B» d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- vingt deux mille deux cent vingt deux (22.222) «Parts Sociales de Classe C» d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- vingt deux mille deux cent vingt deux (22.222) «Parts Sociales de Classe D» d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- vingt deux mille deux cent vingt deux (22.222) «Parts Sociales de Classe E» d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- vingt deux mille deux cent vingt deux (22.222) «Parts Sociales de Classe F» d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- vingt deux mille deux cent vingt deux (22.222) «Parts Sociales de Classe G» d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- vingt deux mille deux cent vingt deux (22.222) «Parts Sociales de Classe H» d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- vingt deux mille deux cent vingt deux (22.222) «Parts Sociales de Classe I» d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les notions définies dans cet Article 6, et figurant dans les Statuts, ont la signification suivante:

- «Associé de Classe A» signifie les Associés de la Société qui détiennent à tout moment des Parts Sociales de Classe A de la Société.

- «Associé de Classe B» signifie les Associés de la Société qui détiennent à tout moment des Parts Sociales de Classe B de la Société.

- «Associé de Classe C» signifie les Associés de la Société qui détiennent à tout moment des Parts Sociales de Classe C de la Société.

- «Associé de Classe D» signifie les Associés de la Société qui détiennent à tout moment des Parts Sociales de Classe D de la Société.

- «Associé de Classe E» signifie les Associés de la Société qui détiennent à tout moment des Parts Sociales de Classe E de la Société.

- «Associé de Classe F» signifie les Associés de la Société qui détiennent à tout moment des Parts Sociales de Classe F de la Société.
- «Associé de Classe G» signifie les Associés de la Société qui détiennent à tout moment des Parts Sociales de Classe G de la Société.
- «Associé de Classe H» signifie les Associés de la Société qui détiennent à tout moment des Parts Sociales de Classe H de la Société.
- «Associé de Classe I» signifie les Associés de la Société qui détiennent à tout moment des Parts Sociales de Classe I de la Société.
- «Parts Sociales de Classe A» signifie les Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, dans le capital de la Société.
- «Parts Sociales de Classe B» signifie les Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, dans le capital de la Société.
- «Parts Sociales de Classe C» signifie les Parts Sociales de Classe C d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, dans le capital de la Société.
- «Parts Sociales de Classe D» signifie les Parts Sociales de Classe D d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, dans le capital de la Société.
- «Parts Sociales de Classe E» signifie les Parts Sociales de Classe E d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, dans le capital de la Société.
- «Parts Sociales de Classe F» signifie les Parts Sociales de Classe F d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, dans le capital de la Société.
- «Parts Sociales de Classe G» signifie les Parts Sociales de Classe G d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, dans le capital de la Société.
- «Parts Sociales de Classe H» signifie les Parts Sociales de Classe H d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, dans le capital de la Société.
- «Parts Sociales de Classe I» signifie les Parts Sociales de Classe I d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, dans le capital de la Société.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des Associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.»; et

(ii) de l'article 8 des statuts de la Société comme suit:

**«Art. 8.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit aux bénéfices de la Société et à l'actif social, comme spécifié ci-après, et une voix à l'assemblée générale des Associés.

Les droits et conditions attachés aux différentes classes de parts sociales sont déterminés comme suit:

- La totalité du bénéfice distribuable, s'il y en a un, sera distribuée, aux détenteurs des Parts Sociales de Classe I.
- Dans le cas où toutes les Parts Sociales de Classe I ont été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, les Parts Sociales, de Classe H recevront la totalité du bénéfice distribuable, s'il y en a un.
- Dans le cas où toutes les Parts Sociales de Classe I et H ont été annulés à la suite de leur remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, les Parts Sociales de Classe G recevront la totalité du bénéfice distribuable, s'il y en a un.
- Dans le cas où toutes les Parts Sociales de Classe I, H et G ont été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, les Parts Sociales de Classe F recevront la totalité du bénéfice distribuable, s'il y en a un.
- Dans le cas où toutes les Parts Sociales de Classe I, H, G et F ont été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, les Parts Sociales de Classe E recevront la totalité du bénéfice distribuable, s'il y en a un.
- Dans le cas où toutes les Parts Sociales de Classe I, H, G, F et E ont été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, les Parts Sociales de Classe D recevront la totalité du bénéfice distribuable, s'il y en a un.
- Dans le cas où toutes les Parts Sociales de Classe I, H, G, F, E et D ont été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, les Parts Sociales de Classe C recevront la totalité du bénéfice distribuable, s'il y en a un.
- Dans le cas où toutes les Parts Sociales de Classe I, H, G, F, E, D et C ont été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, les Parts Sociales de Classe B recevront la totalité du bénéfice distribuable, s'il y en a un.

- Dans le cas où toutes les Parts Sociales de Classe I, H, G, F, E, D, C et B ont été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, les Parts Sociales de Classe A recevront la totalité du bénéfice distribuable, s'il y en a un.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'Associé unique sont libres, si la Société a un Associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés, si la Société a plusieurs Associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des Associés représentant les trois quarts du capital social, conformément aux critères requis par la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales comme suit:

- Les Parts Sociales Ordinaires ne peuvent pas être rachetées et le capital social de la Société ne peut pas être diminué par le biais des Parts Sociales Ordinaires;

- Le capital social de la Société peut uniquement être réduit par l'annulation de l'entièreté de la dernière classe de parts sociales restante dans l'ordre alphabétique inversé (soit de la Classe de Parts Sociales I à la Classe de Parts Sociales A); et

- Le prix de rachat par part sociale doit être fixé par référence à la plus haute valeur de (a) la valeur nominale de chaque part sociale rachetée, ou (b) selon la formule suivante: en divisant le montant total de toutes sommes distribuables en vertu de la loi additionné à la valeur nominale d'une part sociale par le nombre de parts sociales constituant la classe entière de parts sociales devant être rachetée. Lorsque le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales devant être rachetées, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où il y a suffisamment de sommes distribuables disponibles eu égard au montant excédentaire du prix de rachat.»

Après approbation de ce qui précède, la résolution suivante a été passée:

#### *Première résolution*

Il est décidé de renommer les mille sept cent cinquante (1.750) parts sociales en circulation ayant une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune, en parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»).

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société de dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent Euros (EUR 19.999.800) par la création et l'émission à l'Associé Unique de vingt deux mille deux cent vingt deux (22.222) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune; vingt deux mille deux cent vingt deux (22.222) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune; vingt deux mille deux cent vingt deux (22.222) parts sociales de classe C ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune; vingt deux mille deux cent vingt deux (22.222) parts sociales de classe D ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune; vingt deux mille deux cent vingt deux (22.222) parts sociales de classe E ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune; vingt deux mille deux cent vingt deux (22.222) parts sociales de classe F ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune; vingt deux mille deux cent vingt deux (22.222) parts sociales de classe G ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune; vingt deux mille deux cent vingt deux (22.222) parts sociales de classe H ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune et vingt deux mille deux cent vingt deux (22.222) parts sociales de classe I ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, par l'acceptation d'un apport en nature de l'Associé Unique consistant en un apport d'une créance d'un montant de vingt millions Euros (EUR 20.000.000) détenue par l'Associé Unique envers la Société (cette portion étant désignée ci-après la «Créance») et renonciation à tous droits de paiement (ou autres droits en vertu des présents) (l'«Apport en Nature»). Il est ensuite décidé d'allouer (i) un montant de dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent Euros (EUR 19.999.800) de l'Apport en Nature au capital social, de manière égale aux nouvelles classes de parts sociales A, B, C, D, E, F, G, H et I émises et (ii) un montant de deux cent Euros (EUR 200), représentant la différence entre le montant de l'Apport en Nature et la valeur nominale des parts sociales émises en contrepartie, de manière égale à la réserve de la prime d'émission attachée aux classes de parts sociales A, B, C, D, E, F, G, H et I nouvellement émises.

L'Apport en Nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport du conseil de gérance de la Société daté du 5 juin 2009.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Au vu de ce qui précède, le conseil de gérance estime que la valeur de l'apport en nature, représentant une portion du montant du principal d'une créance portant intérêts due par la Société à son associé unique, s'élève à EUR 20.000.000, étant au moins égal aux prix de souscription de 199.998 part sociales devant être émises par la Société (22.222 parts sociales de classe A, 22.222 parts sociales de classe B, 22.222 parts sociales de classe C, 22.222 parts sociales de classe D, 22.222 parts sociales de classe E, 22.222 parts sociales de classe F, 22.222 parts sociales de classe G, 22.222 parts sociales de classe H, 22.222 parts sociales de classe I) et le montant de € 200 alloué de manière égale à la prime d'émission attribuée à chaque classe des parts sociales nouvellement émises. Il est par conséquent proposé par le conseil de gérance à l'associé d'évaluer l'apport en nature à EUR 20.000.000»

Au vu de ce qui précède, il est décidé d'évaluer l'Apport en Nature à vingt millions Euros (EUR 20.000.000).



La partie comparante a souscrit, et entièrement libéré, les nouvelles parts sociales tel que décrit dans l'ordre du jour, par voie de l'Apport en Nature tel que décrit ci-avant. Preuve de l'Apport en Nature à la Société a été montrée au notaire soussigné.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, il est décidé de déterminer les droits et obligations des classes de parts sociales A, B, C, D, E, F, G, H et I nouvellement créées tel que décrit dans les articles 6 et 8 modifiés et de modifier les articles 6 et 8 des Statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur indiquée dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

*Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de la présente sont évalués à sept mille Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la même date qu'en tête de la présente.

Après lecture faite, la partie comparante et le présent acte.

Signé: M. SCHINNER, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 10 juin 2009. Relation: LAC/2009/22305. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

*Le Receveur (Signé): Francis SANDT.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009083719/211/419.

(090099853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

**BNP Paribas Focused Strategies Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé,  
(anc. FFTW Focused Strategies Funds).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.982.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of the month of June.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of "FFTW FOCUSED STRATEGIES FUNDS" (the "Company"), a société anonyme, qualifying as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated under Luxembourg law by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on 28 February 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 793 on 2 April 2008. The Articles of Incorporation have not been amended since.

The Meeting was opened under the chairmanship of Evelyne Denis, private employee, professionally residing in Luxembourg who appointed as secretary Rebecca Munn-René, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mike Wickler, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The bureau thus being constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list signed by the shareholders, the proxies of the shareholders represented and by the bureau meeting, will remain annexed to the present deed to be registered at the same time with the registration authorities.

II. As appears from the same attendance list, 62,672 shares of the Company, representing 96% of the capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda;

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

*Agenda:*

Amendment of the articles of association of the Company (the "Articles") as follows:

1. amendment of article 1 of the Articles in order to change the Company's name from "FFTW Focused Strategies Funds" to "BNP Paribas Focused Strategies Funds";

2. amendment of article 4 of the Articles in order to authorise the board of directors of the Company (the "Board") to transfer the registered office of the Company to any place in the Grand Duchy of Luxembourg, to the extent permitted by law;

3. amendment of article 6 of the Articles notably so as to delete the details of measures that may be taken by the Board vis-à-vis a defaulting investor, such measures being described in the prospectus of the Company;

4. amendment of article 7 of the Articles in order to provide for the possibility for the Company to issue bearer shares;

5. amendment of article 9 of the Articles in order to provide that the payment of the redemption price in case of compulsory redemption can be made in the currency of denomination for the relevant class of shares or any other currency agreed upon between the shareholder and the Company;

6. amendment of article 10 of the Articles in order, inter alia, to specify that the period for payment of redemption proceeds determined by the Board shall be disclosed in the sales documents and specify circumstances where the Board may extend such period or postpone the redemption process;

7. amendment of article 11 of the Articles notably in order to complete the list of situations in which the Company is temporarily allowed to suspend the determination of the Net Asset Value of one or more sub-funds or classes of the Company;

8. amendment of article 12 of the Articles notably in order to restate the method of determination of the value of the assets of the Company;

9. amendment of article 13 of the Articles in order to allow the Board to authorise pooling or co-management of all or any part of the portfolio of assets of the Company with assets belonging to other collective investment schemes whether established in Luxembourg or abroad;

10. amendment of article 14 of the Articles notably in order to allow that directors can be elected by the shareholders at any general meeting of shareholders for a period determined by such general meeting of shareholders;

11. amendment of article 15 of the Articles notably to permit the holding of Board meetings by visioconference or other telecommunication means;

12. amendment of the second paragraph of article 18 of the Articles to provide, in accordance with the law of 15 August 1915 on commercial companies, as amended, that the provisions of such paragraph regarding conflict of interests in relation to transaction submitted to the Board for approval do not apply where the decision of the Board relates to current operations entered into under normal conditions;

13. cosmetic amendments of articles 19 and 21 of the Articles;

14. amendment of article 24 of the Articles inter alia to allow the Board to authorize the shareholders to act at any meeting of shareholders by visioconference or other telecommunication means; and

15. amendment of article 28 of the Articles in order to restate the applicable rules in case of compulsory redemptions and amalgamation of sub-funds or classes of shares of the Company.

IV. That the Meeting has taken the following resolution:

*First resolution:*

The Meeting unanimously resolved to amend Article 1 as follows:

Amendment of article 1 of the Articles so as to read as follows:

" **Art. 1.** There exists among the subscriber and all those who may become holders of shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme (public limited company) qualifying as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (investment company with variable capital - specialised investment fund) under the name of BNP Paribas Focused Strategies Funds (the "Company").";

*Second resolution:*

The Meeting unanimously resolved to amend Article 4 as follows:

Amendment of article 4 of the Articles by adding the following sentence at the end of the second paragraph:

" **Art. 4. Second paragraph, Last sentence.** If and to the extent permitted by law, the Board may decide to transfer the registered office to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.";

*Third resolution:*

The Meeting unanimously resolved to amend Article 6 as follows:

Amendment of the first paragraph of article 6 of the Articles so as to read as follows:

" **Art. 6. First paragraph.** The Board is authorized without limitation to issue further partly or fully paid shares, as determined by the Board, at any time, in accordance with the procedures and subject to the terms and conditions determined by the Board and disclosed in the sales documents (comprising, but not limited to, the prospectus of the Company), without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscription of the shares to be issued.";

Amendment of the third and the fourth paragraph of article 6 of the Articles so as to read as follows:

" **Art. 6. Third and fourth paragraph.** The procedures relating to Commitments and drawdown of the Commitments will be disclosed in the sales documents and the subscription agreement.

If at any time an investor or shareholder fails to honour its Commitment through the full payment of the subscription price within the timeframe decided by the Board (a "Defaulting Investor") and referred to in the sales document, the Board has the authority, in addition to any legal remedies, to take vis-à-vis such Defaulting Investor one or several of the measures as disclosed in the sales documents."

Amendment of the eighth paragraph of article 6 of the Articles so as to read as follows:

" **Art. 6. Eighth paragraph.** The Board is further authorised to determine the conditions of any such issue and to make any such issue subject to payment at the time of issue of the shares.";

Amendment of the tenth paragraph of article 6 of the Articles so as to read as follows:

" **Art. 6. Tenth paragraph.** The Board may decide to issue shares against contribution in kind in accordance with Luxembourg law. Any costs incurred in connection with a contribution in kind shall be borne by the relevant shareholder."

*Fourth resolution:*

The Meeting unanimously resolved to amend Article 7 as follows:

Amendment of the first paragraph of article 7 of the Articles so as to read as follows:

" **Art. 7. First paragraph.** The Company issues in principle shares in registered form only. The Company reserves the right to issue bearer shares to the extent that it is in a position to check at all times the status of Eligible Investor of the holders of the bearer shares.";

*Fifth resolution:*

The Meeting unanimously resolved to amend Article 9 as follows:

Amendment of the first sentence of item d), 3) of the second paragraph of article 9 of the Articles so as to read as follows:

" **Art. 9. Second paragraph item d), 3).** Payment of the Redemption Price will be made to the shareholder appearing as the owner thereof in the currency of denomination for the relevant Class of shares or any other currency agreed upon between the shareholder and the Company and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Redemption Notice) for payment to such person but only, if a share certificate shall have been issued, upon surrender of the share certificate or certificates representing the shares specified in such notice.";

*Sixth resolution:*

The Meeting unanimously resolved to amend Article 10 as follows:

Amendment of the third paragraph of article 10 of the Articles so as to read as follows:

" **Art. 10. Third paragraph.** Unless otherwise decided by the Board and disclosed in the sales documents, the redemption price shall be based on the Net Asset Value for the relevant Class of shares as determined in accordance with the provisions of Article twelve hereof less a redemption charge (including any service charge and/or redemption fee), if any, as the sales documents may provide. This price may be rounded up or down to the nearest decimal, as the Board may determine, and such rounding will accrue to the benefit of the Company, as the case may be. From the redemption price there may further be deducted any deferred sales charge if such shares form part of a Class in respect of which a deferred sales charge has been contemplated in the sales documents. The redemption price per share shall be paid within a period as determined by the Board and disclosed in the sales documents, provided that the share certificates, if issued, and any requested documents have been received by the Company, subject to Article eleven hereof.";

Amendment of the first sentence of the seventh paragraph of article 10 of the Articles so as to read as follows:

" **Art. 10. Seventh paragraph, First sentence.** To the extent required by law or so as to ensure the fair treatment of all the shareholders, such redemption will be subject to a special audit report by the auditor of the Company confirming the number, the denomination and the value of the assets which the Board will have determined to be contributed in counterpart of the redeemed shares.";

Amendment of the ninth paragraph of article 10 of the Articles so as to read as follows:

" **Art. 10. Ninth paragraph.** Any request for redemption shall be irrevocable except in the event of suspension of redemption pursuant to Article eleven hereof or a deferral of the redemption request as provided for in this Article. In the absence of revocation, redemption will occur as at the first Valuation Day after the end of the suspension.";

Amendment of the twelfth paragraph of article 10 of the Articles so as to read as follows:

" **Art. 10. Twelfth paragraph.** If, with respect to any given Valuation Day, redemption requests and conversion requests exceed a certain level determined by the Board in relation to the number of the aggregate Net Asset Value of the shares in issue in a specific Sub-Fund or Class, the Board may decide that the processing of part or all of such requests for redemption or conversion or part or all of the payment of such requests will be deferred for a period and in a manner

that the Board considers to be in the best interest of the relevant Sub-Fund or Class and of the Company. With respect to the next applicable Valuation Day following that period, redemption and conversion requests whose processing has been defined will be met in priority to a later request.";

Insertion of a new paragraph between the twelfth and the thirteenth paragraphs of article 10 of the Articles so as to read as follows:

**" Art.10. New paragraph between the twelfth and Thirteenth paragraphs.** The Board may postpone the processing of redemption or conversion requests or extend the period for payment of redemption proceeds in exceptional circumstances to such period as shall be necessary to realise the assets and/or repatriate proceeds of the sale of investments in the event of impediments due to exchange control regulations or similar constraints in the markets in which a substantial part of the assets of the Company are invested or in exceptional circumstances where the liquidity of the Company is not sufficient to meet the redemption requests.";

Amendment of the seventeenth, eighteenth, nineteenth paragraphs and the first sentence of the twentieth paragraph of article 10 of the Articles so as to read as follows:

**" Art. 10. Seventeenth, Eighteenth, Nineteenth and First sentence of the twentieth paragraph.** To the extent provided for in the sales documents, the Board may refuse to redeem shares in a Sub-Fund for one (1) year following the relevant redemption request if the Sub-Fund's liquid investments are not sufficient or not immediately available to fund the redemption request and to ensure the proper functioning of the Sub-Fund.

If, after the expiration of this one (1) year period, liquid investments are still not sufficient, the Sub-Fund is under the obligation to dispose of its investments. The Sub-Fund may still refuse to redeem the shares until it can dispose of investments at an adequate price, however for no longer than two (2) years following the relevant redemption request.

In case of unfavourable market conditions and if the liquid assets of a Sub-Fund are not sufficient at the expiration of the two year suspension period to meet the redemptions requests that have been suspended as aforesaid, the Board shall propose to the shareholders of the relevant Sub-Fund to extend the suspension period for maximum an additional year to dispose the investments at adequate price. Such a proposal must be approved by the shareholder of the Sub-Fund in the same manner as required for the amendment of the Articles of the Company. If such a proposal is not approved, the Board shall proceed with the disposal of the investments in the best interest of the shareholders and implement the liquidation of the relevant Sub-Fund. If the proposal of the Board is accepted, but market conditions remain unchanged and the liquid assets of the Sub-Fund are still insufficient after the additional extension of the suspension period, the Board shall, without delay submit the question of liquidation of the Sub-Fund concerned to the shareholders of such Sub-Fund. Liquidation will be decided by simple majority of the shareholders present and represented at that meeting and no quorum will be required for the meeting to deliberate validly.

The redemption price shall be based on the Net Asset Value as determined as at the next applicable Valuation Day following the filing of the redemption request or, in case the redemption is temporarily refused or suspended in accordance with this Article, as at the date on which the redemption is actually dealt with."

*Seventh resolution:*

The Meeting unanimously resolved to amend Article 11 as follows:

Amendment of article 11 of the Articles so as to read as follows:

**" Art. 11.** The Net Asset Value and , if applicable, the price for the issue, redemption and conversion of shares within each Class in the Company shall be determined by the Company or any agent appointed thereto, under the responsibility of the Board, from time to time, but in no instance less than once per year, as the Board may decide, every such day or time of determination thereof being referred to herein a "Valuation Day".

The Company may temporarily suspend the determination of the Net Asset Value of one or more Sub-Funds or Classes and consequently, if applicable, the issue, redemption and conversion of shares of such Sub-Fund(s) or Class(es) during:

(a) any period when any of the principal markets or exchanges on which a substantial portion of the investments of the concerned Sub-Fund(s) is quoted or dealt in, is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended; or

(b) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of assets of the concerned Sub-Fund(s) would be impracticable; or

(c) any breakdown in the means of communication or computation normally employed in determining the price or value of the assets of the concerned Sub-Fund(s) or the current prices or values on any market or exchange; or

(d) any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of shares or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of shares cannot in the opinion of the Board be effected at normal rates of exchange; or

(e) during any period when dealing the units/shares of an investment vehicle in which the concerned Sub-Fund(s) may be invested are restricted or suspended; or

(f) during any period when remittance of monies which will or may be involved in the realisation of, or in the payment for any of the concerned Sub-Fund(s)' investments is not possible; or

(g) if the Company or the concerned Sub-Fund(s) or Class(es) of shares is/are being or may be wound-up on or following the date on which notice is given of the meeting of shareholders at which a resolution to wind up the Company, the Sub-Fund(s) or the Class(es) of shares are proposed; or

(h) when for any reason the independent real estate valuer(s), if applicable, advises that the prices of any investments which constitute a material part of the investment of the concerned Sub-Fund(s) cannot be promptly or accurately determined; or

(i) during any period when in the opinion of the Board there exist circumstances outside of the control of the Company where it would be impracticable or unfair towards the shareholders to continue dealing in shares of the concerned Sub-Fund(s) or Class(es) of the Company; or

(j) when for any other reason, the prices of any investments owned by the Company, attributable to the concerned Sub-Fund(s) cannot be promptly or accurately ascertained; or

(k) during any other circumstance where a failure to do so might result in the Company or its shareholders incurring any liability, pecuniary disadvantages or any other detriment which the Company or its shareholders might so otherwise not have suffered.

Any such suspension shall be published by the Company, if appropriate, and shall be notified to all the shareholders affected, i.e. having made an application for subscription, redemption or conversion of shares for which the determination of the Net Asset Value has been suspended.

Such suspension as to any Class will have no effect on the determination of the Net Asset Value, the issue, redemption and conversion of the shares of any other Class.

Any application for subscription, redemption or conversion of shares is irrevocable except in case of suspension of the determination of the Net Asset Value of the relevant Sub-Fund or Class or deferral of the request as disclosed herein and in the sales documents, in which instance shareholders may give notice that they wish to withdraw their application. If no such notice is received by the Company, such application will be dealt with respect to the first applicable Valuation Day following the end of the period of suspension."

*Eighth resolution:*

The Meeting unanimously resolved to amend Article 12 as follows:

Amendment of the first paragraph of article 12 of the Articles so as to read as follows:

" **Art. 12.** The Net Asset Value of shares of each Class of shares in the Company shall be expressed in the reference currency of the relevant Sub-Fund or the denomination currency of each Class (and/or in such other currencies as the Board shall from time to time determine) as a per share figure and shall be determined in respect of any Valuation Day by dividing the net assets of the Company corresponding to each Class of shares, being the value of the assets of the Company corresponding to such Class less the liabilities attributable to such Class, by the number of shares of the relevant Class outstanding, in accordance with the rules set forth below.";

Amendment of the third and fourth paragraphs of article 12 of the Articles so as to read as follows:

" **Art. 12. Third and Fourth paragraph.** The Net Asset Value per share will be calculated and available no later than 90 days following the Valuation Day.

If, since the time of determination of the Net Asset Value as at the relevant Valuation Day, there has been a material change in the valuations of the investments attributable to the relevant Sub-Fund, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and of the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation.";

Amendment of item (7) of the fifth paragraph of article 12 of the Articles so as to read as follows:

" **Art. 12. Fifth paragraph item (7).** All other assets of whatever nature, including prepaid expenses and charges.";

Amendment of the sixth paragraph of article 12 of the Articles so as to read as follows:

" **Art. 12. Sixth paragraph.** The value of such assets shall be determined as follows:

i. the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued, and not yet received shall be deemed to be the full amount (for the avoidance of doubt the nominal) thereof, unless, however, the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the Company may consider appropriate in such case to reflect the true value of such asset;

ii. the value of securities which are quoted or dealt in on any exchange shall be based on the same day closing prices or the last known closing price on the Valuation Day, or, if appropriate and if the such securities are traded on several markets, on the last known closing price or on the average price on the exchange which is normally the principal market of such securities, and each security traded on any other regulated market shall be valued in a manner as similar as possible to that provided for quoted securities. If the last known closing price on the Valuation Day is not representative, the securities shall be valued on the basis of the probable sales price estimated prudently and in good faith;

iii. for non-quoted securities or securities not traded or dealt in on any exchange or other regulated market, as well as quoted or non-quoted securities on such other market for which no valuation price is available, or securities for which

the quoted prices are not representative of the fair market value, the value thereof shall be determined prudently and in good faith on the basis of foreseeable and probable sales prices, the latest available market value or on a documented methodology validated by a fair value committee;

iv. shares or units in undertakings for collective investment shall be valued at their last available net asset value on the Valuation Day or their unofficial net asset value should it be more recent (based in any case on a probable net asset value, estimated prudently and in good faith, or based on other sources such as, but not limited to, information from the manager or such concerned undertaking for collective investment;

v. money market instruments are valued at:

1. market value plus any accrued interest for instruments having, at the moment of their acquisition by the Company, an initial or remaining expected maturity of more than 12 months, until the instruments have a remaining expected maturity of less than 12 months at which time they will move to an amortised cost basis plus accrued interest, and

2. on an amortised cost basis plus accrued interest for instruments having, at the moment of their acquisition by the Company, an initial or remaining expected maturity of less than 12 months.";

Amendment of the seventh and eighth paragraph of article 12 of the Articles so as to read as follows:

" **Art. 12. Seventh and Eighth paragraph.** The Board, or any appointed agent, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used, if the aforesaid valuation methods appear impossible or inappropriate due to extraordinary circumstances or events or if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

For the purpose of determining the value of the Company's assets, the administrative agent, having due regards to the standard of care and due diligence in this respect, may, when calculating the Net Asset Value, completely and exclusively rely, unless there is manifest error or negligence on its part, upon the valuations provided (i) by various pricing sources available on the market such as pricing agencies or fund administrators, (ii) by brokers, trading counterparties, or (iii) by a specialist duly authorized to that effect by the Board including but not limited to the investment managers appointed from time to time by the Board. Finally, in the cases no prices are found or when the valuation may not correctly be assessed, the administrative agent may rely upon the valuation of the investment managers appointed by the Company, from the Board or any other third party duly appointed.";

Amendment of item (4) of the eleventh paragraph of article 12 of the Articles so as to read as follows:

" **Art. 12. Eleventh paragraph, Item (4).** All other liabilities of the Company, of whatever nature with the exception of those represented by shares in the Company. To assess the amount of these other liabilities, the Company shall take into account all expenditure to be borne by it, including, without any limitation the incorporation expenses and costs for subsequent amendments to the constitutional documents, all translation costs, fees and expenses payable to the investment manager(s), the custodian and correspondent agents, the administrative agent, domiciliary agent or other agents and employees of the Company, as well as the permanent representatives of the Company in countries where it is subject to registration, the costs for legal assistance or the auditing of the Company's annual reports, the advertising costs, the cost of printing and publishing the documents prepared in order to promote the sale of shares, the costs of printing the financial reports, the cost of convening and holding shareholders' and directors' meetings, reasonable travelling expenses of directors, directors' fees, the costs of registration statements, all taxes and duties charged by governmental authorities and stock exchanges, the costs of publishing the issue and redemption prices as well as any other running costs, including finder fees, financial, banking and brokerage expenses incurred when buying or selling assets or otherwise and all other administrative costs as well as insurance costs, including insurance costs for the directors, employees and agents of the Company, costs and expenses related to legal, notarial and /or administrative proceedings and indemnifications resulting from such proceedings, involving, directly or indirectly, the Company, directors, employees and agents of the Company as well as legal, to the extent as permitted by law, notarial and/or administrative proceedings and indemnifications resulting from such proceedings, related, directly or indirectly to former or existing shareholders.";

*Ninth resolution:*

The Meeting unanimously resolved to amend Article 13 as follows:

Amendment of article 13 of the Articles so as to read as follows:

" **Art. 13.** The Board may authorise investment and management of all or any part of the portfolio of assets established for two or more Sub-Funds on a pooled basis, or of all or any part of the portfolio of assets of the Company on a co-managed or cloned basis with assets belonging to other collective investment schemes, all subject to appropriate disclosure and compliance with applicable regulations, and as more fully described in the sales documents for the shares.";

*Tenth resolution:*

The Meeting unanimously resolved to amend Article 14 as follows:

Amendment of the second and third paragraphs of article 14 of the Articles so as to read as follows:

" **Art. 14. Second and Third paragraph.** The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting for a period determined by such general meeting of shareholders within the limits of the law and until their successors are

elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.";

*Eleventh resolution:*

The Meeting unanimously resolved to amend Article 15 as follows:

Amendment of the fourth paragraph of article 15 of the Articles so as to read as follows:

" **Art. 15. Fourth paragraph.** Any director may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by cable, telegram, telex, telefax message or any electronic means capable of evidencing such appointment, another director as his proxy. Any director may attend a meeting of the Board using teleconference or videoconference means. Directors may also cast their vote on the phone, in writing or by cable, telegram, telex, telefax message or any other electronic means capable of evidencing such vote.";

Amendment of the sixth and seventh paragraphs of article 15 of the Articles so as to read as follows:

" **Art. 15. Sixth and Seventh paragraph.** The Board can deliberate or act validly only if at least two directors are present or represented by another director as proxy at a meeting of the Board or are participating in a video-conference or conference call. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting or participating in the video-conference or conference call. For the calculation of quorum and majority, the directors participating at the meeting of the board by video-conference or by telecommunication means permitting their identification may be deemed to be present. Such means shall satisfy technical characteristics which ensure an effective participation at the meeting of the Board whose deliberations should be online without interruption. Such a Board meeting held at distance by way of such communication means shall be deemed to have taken place at the registered office of the Company. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions of the Board may also be passed in the form of a consent resolution in identical terms in the form of one or several documents in writing signed by all the directors or by telex, cable, telegram or telefax message.";

*Twelfth resolution:*

The Meeting unanimously resolved to amend Article 18 as follows:

Insertion of the following sentence at the end of the second paragraph of article 18 of the Articles so as to read as follows:

" **Art. 18. End of the second paragraph, Last sentence.** This paragraph shall not apply when the decision of the Board relates to current operations entered into under normal conditions.";

*Thirteenth resolution:*

The Meeting unanimously resolved to amend Article 19 and 21 as follows:

Amendment of the first sentence of article 19 of the Articles so as to read as follows:

" **Art. 19. First sentence.** The Company may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified."

Amendment of article 21 of the Articles so as to read as follows:

" **Art. 21.** The Company shall appoint a réviseur d'entreprises agréé (independent auditor) who shall carry out the duties prescribed by the Law. The auditor shall be elected by the shareholders at their annual general meeting for a period ending at the next annual general meeting and until its successor is elected."

*Fourteenth resolution:*

The Meeting unanimously resolved to amend Article 24 as follows:

Insertion of the following sentence at the end of the second paragraph of article 24 of the Articles so as to read as follows:

" **Art. 24. Second paragraph, Last sentence.** At the Board's discretion, a shareholder may also act at any meeting of shareholders by visioconference or any other means of telecommunication allowing to identify such shareholder. Such means must allow the shareholder to effectively act at such meeting of shareholders, the proceedings of which must be retransmitted continuously to such shareholder.";

Amendment of the third paragraph of article 24 of the Articles so as to read as follows:

" **Art. 24. Third paragraph.** Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast. Votes cast shall not include

votes in relation to shares represented at the meeting but in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote. The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders."; and

*Fifteenth resolution:*

The Meeting unanimously resolved to amend Article 28 as follows:

Amendment of article 28 of the Articles so as to read as follows:

" **Art. 28.** In the event that for any reason the value of the net assets in any Sub-Fund or Class of shares has decreased to or has not reached an amount determined by the Board to be the minimum level for such Sub-Fund or Class of shares to be operated in an economically efficient manner, or if a change in the economic, monetary or political situation relating to the Sub-Fund or Class of shares concerned would justify it or in order to proceed to an economic rationalisation, the Board may decide to compulsorily redeem all the shares issued in such Sub-Fund or Class of shares at their Net Asset Value (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses), calculated as at the Valuation Day with respect to which such decision shall take effect. The Company shall notify the holders of shares concerned by the compulsory redemption prior to the effective date for such redemption and the notice will indicate the reasons for, and the procedure of, the redemption operations. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between the shareholders, the shareholders of the Sub-Fund or Class of shares concerned may continue to request redemption or conversion (if appropriate) of their shares free of charge (but taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption.

Notwithstanding the powers conferred to the Board by the preceding paragraph, a general meeting of shareholders of any Sub-Fund or Class may, upon proposal from the Board and with its approval, redeem all the Shares of such Sub-Fund or Class and refund to the shareholders the Net Asset Value of their shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) determined as at the Valuation Day at which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such a general meeting of shareholders at which resolutions shall be adopted by simple majority of the votes cast.

Assets which may not be distributed to the relevant shareholders upon the implementation of the redemption will be deposited, in accordance with applicable laws and regulations, with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

Under the same circumstances as provided in the first paragraph of this Article, the Board may decide to allocate the assets of any Sub-Fund or Class to those of another existing Sub-Fund or Class within the Company or to another undertaking for collective investment or to another sub-fund or class within such other undertaking for collective investment (the "new Sub-Fund" or "new Class") and to redesignate the shares of the Sub-Fund or Class concerned as shares of the new Sub-Fund or new Class (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders). Such decision will be notified to the shareholders concerned in the same manner as described above (and, in addition, the notification will contain information in relation to the new Sub-Fund or new Class), one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable shareholders to request redemption or conversion of their shares, free of charge, during such period. After such period, the decision commits the entirety of shareholders who have not used this possibility, provided however that, if the amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type ("fonds commun de placement") or a foreign based undertaking for collective investment, such decision shall be binding only on the shareholders who are in favour of such amalgamation.

Notwithstanding the powers conferred to the Board by the preceding paragraph, a contribution of the assets and liabilities attributable to any Sub-Fund or Class to another Sub-Fund or Class of the Company may be decided upon by a general meeting of the shareholders, upon proposal from the Board and with its approval, of the contributing Sub-Fund or Class for which there shall be no quorum requirements and which shall decide upon such an amalgamation by resolution adopted by simple majority of the votes cast except when such amalgamation is to be implemented with a Luxembourg investment fund of the contractual type ("fonds commun de placement") or a foreign based investment fund, in which case resolutions shall be binding only on the shareholders of the contributing Sub-Fund or Class who have voted in favour of such amalgamation."

*Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this Meeting are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (€ 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.



### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huitième jour du moins de juin,

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ("Assemblée") de FFTW Focused Strategies Funds, (la "Société"), société anonyme, ayant le statut de société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée selon le droit luxembourgeois suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 793 le 2 avril 2008.

L'Assemblée a été ouverte à treize heures trente sous la présidence d'Evelyne Denis, employée privée, de résidence professionnelle à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Rebecca Munn-René, employée privée, de résidence professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée a élu aux fonctions de scrutateur Mike Wickler, employé privé, de résidence professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a déclaré et prier au notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre détenus par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste de présence est signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et restera annexée à l'original du présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

II. Il appert de ladite liste de présence que 62.672 actions de la Société représentant 96% du capital social de la Société sont dûment représentées à cette Assemblée, et en conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer sur les points visés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

#### *Ordre du jour*

Modification des statuts de la Société (les "Statuts") ainsi qu'il suit:

1. modification de l'article 1 afin de changer la dénomination de la Société de "FFTW Focused Strategies Funds" à "BNP Paribas Focused Strategies Funds";

2. Modification de l'article 4 des Statuts afin d'autoriser le conseil d'administration de la Société (le "Conseil") à transférer le siège social de la Société dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, dans les limites prévues par la loi;

3. Modification de l'article 6 des Statuts afin notamment de supprimer le détail des mesures qui peuvent être prises à l'encontre d'un investisseur défaillant, ces mesures étant détaillées dans le prospectus de la Société;

4. Modification de l'article 7 des Statuts afin de prévoir la possibilité pour la Société d'émettre des actions au porteur;

5. Modification de l'article 9 des Statuts afin de prévoir que le paiement du Prix de Rachat puisse être effectué dans la devise de référence de chaque Classe d'actions concernée ou toute autre devise sur laquelle l'actionnaire et la Société se sont mis d'accord;

6. Modification de l'article 10 des Statuts afin, notamment, de préciser que la période de paiement des produits de rachat déterminée par le Conseil sera indiquée dans les documents de vente et de préciser les circonstances dans lesquelles le Conseil peut prolonger cette période ou reporter la procédure de rachat;

7. Modification de l'article 11 des Statuts notamment afin de compléter la liste des situations dans lesquelles la Société est temporairement autorisée à suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire d'un ou plusieurs sous-fonds ou classes de la Société;

8. modification de l'article 12 des Statuts afin de préciser la méthode de détermination de la valeur des actifs de la Société;

9. modification de l'article 13 des Statuts afin de permettre au Conseil d'autoriser le pooling ou la gestion commune de tout ou partie du portefeuille d'actifs de la Société avec des actifs appartenant à d'autres organismes de placement collectif établis au Luxembourg ou à l'étranger;

10. modification de l'article 14 des Statuts notamment pour permettre que les administrateurs puissent être élus par les actionnaires à toute assemblée générale des actionnaires pour une période déterminée par cette assemblée;

11. modification de l'article 15 des Statuts notamment pour permettre la tenue des réunions du Conseil par visioconférence ou autres moyens de télécommunication;

12. modification du second paragraphe de l'article 18 des Statuts afin de prévoir, conformément à la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, que les dispositions de ce paragraphe qui concernent les conflits d'intérêts liés aux transactions soumises au Conseil pour accord ne s'appliquent pas lorsque la décision du Conseil concerne des opérations courantes conclues à des conditions normales;

13. modifications cosmétiques des articles 19 et 21 des Statuts;

14. modification de l'article 24 des Statuts notamment pour permettre au Conseil d'autoriser les actionnaires d'assister à toute assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou autres moyens de télécommunications; et

15. modification de l'article 28 des Statuts afin de reformuler les règles applicables en cas de rachats obligatoires et de fusion de sous-fonds ou de classes d'actions de la Société.

IV. Que l'Assemblée a pris la résolution suivante:

*Première résolution*

L'Assemblée, à l'unanimité, décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des Statuts comme suit:

Modification de l'article 1 des Statuts afin qu'il se lise ainsi qu'il suit:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe entre le souscripteur d'actions et tous ceux qui peuvent devenir détenteurs d'actions émises par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous la dénomination "BNP Paribas Focused Strategies Funds" (la "Société")."

*Deuxième résolution*

L'Assemblée, à l'unanimité, décide de modifier l'article 4 des Statuts comme suit:

Modification de l'article 4 des Statuts en ajoutant la phrase suivante à la fin du second paragraphe:

" **Art. 4. Second paragraphe, Dernière phrase.** Dans les limites prévues par la loi, le Conseil peut décider de transférer le siège social dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg."

*Troisième résolution*

L'Assemblée, à l'unanimité, décide de modifier l'article 6 des Statuts comme suit:

Modification du premier paragraphe de l'article 6 des Statuts afin qu'il se lise ainsi qu'il suit:

" **Art. 6. Premier paragraphe.** Le Conseil est autorisé sans limitation à émettre des actions supplémentaires partiellement ou entièrement libérées, tel que déterminé par le Conseil, à tout moment, conformément aux procédures et selon les termes et conditions déterminés par le Conseil et décrits dans les documents de vente (qui incluent, sans y être limités, le prospectus du Fonds), sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des actions à émettre."

Modification des troisièmes et quatrièmes paragraphes de l'article 6 des Statuts afin qu'ils se lisent ainsi qu'il suit:

" **Art. 6. Troisième et Quatrième paragraphes.** Les procédures relatives aux Engagements ainsi qu'à la mise en jeu des Engagements seront décrites dans les documents de vente ainsi que dans les contrats de souscription.

Si à un moment un investisseur ou un actionnaire manque à son Engagement par défaut de paiement intégral du prix de souscription dans le délai déterminé par le Conseil et auquel se réfère le document de vente (un "Investisseur Défaillant"), le Conseil est autorisé, sans préjudice de tous autres recours légaux, de prendre à l'encontre de cet Investisseur Défaillant une ou plusieurs des mesures prévues dans les documents de vente."

Modification du huitième paragraphe de l'article 6 des Statuts afin qu'il se lise ainsi qu'il suit:

" **Art. 6. Huitième paragraphe.** Le Conseil est également autorisé à déterminer les conditions d'une telle émission et de conditionner celle-ci au paiement au moment de l'émission des actions."

Modification du dixième paragraphe de l'article 6 des Statuts afin qu'il se lise ainsi qu'il suit:

" **Art. 6. Dixième paragraphe.** Le Conseil peut décider d'émettre des actions contre un apport en nature conformément à la loi luxembourgeoise. Tous coûts encourus en relation avec l'apport en nature seront à la charge de l'actionnaire concerné."

*Quatrième résolution*

L'Assemblée, à l'unanimité, décide de modifier l'article 7 des Statuts comme suit:

Modification du premier paragraphe de l'article 7 des Statuts afin qu'il se lise ainsi qu'il suit:

" **Art. 7. Premier paragraphe.** La Société émet en principe des actions sous forme nominative exclusivement. La Société se réserve le droit d'émettre des actions au porteur dans l'hypothèse où elle est à tout moment en mesure de vérifier le statut d'Investisseur Averti du détenteur des actions au porteur."

*Cinquième résolution*

L'Assemblée, à l'unanimité, décide de modifier l'article 9 des Statuts comme suit:

Modification de la première phrase du point d), 3) du second paragraphe de l'article 9 des Statuts afin qu'il se lise ainsi qu'il suit:

" **Art. 9. Second paragraphe première phrase du point d), 3).** Le paiement du Prix de Rachat sera effectué à l'actionnaire apparaissant comme le propriétaire dans la devise de référence de la Classe d'actions concernée ou dans toute autre devise sur laquelle l'actionnaire et la Société se sont mis d'accord et sera déposé par la Société auprès d'une banque, à

Luxembourg ou ailleurs (tel que spécifié dans l'Avis de Rachat), qui le remettra à l'actionnaire concerné contre remise du ou des certificat(s), s'il y en a, représentant les actions désignées dans l'Avis de Rachat. Dès le dépôt du prix mentionné ci-avant, aucune personne ayant un intérêt pour les actions mentionnées dans l'Avis de Rachat ne pourra faire valoir de droit sur ces actions ou l'une quelconque d'entre elles, ni ne pourra exercer aucune action contre la Société ou ses avoirs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme le propriétaire des actions de recevoir le prix déposé (sans intérêt) à la banque comme dit ci-avant;"

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée, à l'unanimité, décide de modifier l'article 10 des Statuts comme suit:

Modification du troisième paragraphe de l'article 10 des Statuts afin qu'il se lise ainsi qu'il suit:

" **Art. 10. Troisième paragraphe.** Sauf décision contraire du Conseil et indiquée dans les documents de vente, le prix de rachat sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par action de la Classe concernée, déterminée conformément aux dispositions de l'article douze des Statuts, éventuellement diminuée de frais de rachat (incluant toute commission de service et/ou commission de rachat), s'il en existent, conformément aux documents de vente. Ce prix peut être arrondi vers le haut ou vers le bas à la décimale la plus proche, ainsi que le Conseil peut déterminer, et cet arrondi reste acquis à la Société le cas échéant. Des frais de vente différés peuvent être, en outre, déduits du prix de rachat si ces actions font partie d'une Classe pour laquelle des charges de vente différées ont été envisagées dans les documents de vente. Le prix de rachat par action doit être payé dans un délai déterminé par le Conseil et indiqué dans les documents de vente, à la condition que, les certificats d'actions, si émis, et tous les documents demandés, ont été reçus par la Société conformément à l'Article onze des Statuts."

Modification de la première phrase du septième paragraphe de l'article 10 des Statuts afin qu'il se lise ainsi qu'il suit:

" **Art. 10. Septième paragraphe, Première phrase.** Dans la mesure où cela est requis par la loi ou afin d'assurer un traitement équitable de tous les actionnaires, de tels rachats seront soumis à un rapport d'audit spécial établi par le réviseur d'entreprises de la Société et confirmant le nombre, la dénomination et la valeur des avoirs que le Conseil aura décidé de réaliser en contrepartie des actions rachetées."

Modification du neuvième paragraphe de l'article 10 des Statuts afin qu'il se lise ainsi qu'il suit:

" **Art. 10. Neuvième paragraphe.** Toute demande de rachat est irrévocable sauf si le rachat est suspendu conformément à l'Article onze des Statuts ou si le rachat est reporté conformément au présent Article. En l'absence de révocation, le rachat aura lieu au premier Jour d'Evaluation après le terme de la période de suspension."

Modification du douzième paragraphe de l'article 10 des Statuts afin qu'il se lise ainsi qu'il suit:

" **Art. 10. Douzième paragraphe.** Si, par rapport à un Jour d'Evaluation donné, les demandes de rachat ou conversion dépassent un certain seuil déterminé par le Conseil par rapport à la Valeur Nette d'Inventaire moyenne des actions concernées dans un Sous-Fonds ou une Classe spécifique, le Conseil peut décider que le traitement d'une partie ou de la totalité de ces demandes de rachat ou le paiement de ces demandes sera reporté pendant une période et d'une manière que le Conseil estime dans le meilleur intérêt du Sous-Fonds ou de la Classe concernés et de la Société. Ces demandes de rachat ou de conversion seront traitées le prochain Jour d'Evaluation suivant cette période en priorité par rapport à une demande ultérieure."

Insertion d'un nouveau paragraphe entre le douzième et le treizième paragraphes de l'article 10 des Statuts qui se lit ainsi qu'il suit:

" **Art. 10. Nouveau paragraphe entre le douzième et le Treizième paragraphe.** Le Conseil peut reporter le traitement des demandes de rachat ou de conversion ou prolonger la période de paiement des produits de rachat dans des circonstances exceptionnelles pour une période se révélant nécessaire pour réaliser les actifs et/ou pour rapatrier les revenus de la vente d'investissements dans le cas d'obstacles dus aux réglementations du contrôle des changes ou à des contraintes similaires dans les marchés dans lesquels une partie substantielle des actifs de la Société sont investies ou dans des circonstances exceptionnelles où la liquidité de la Société n'est pas suffisante pour satisfaire les demandes de rachats."

Modification des dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième paragraphes et de la première phrase du vingtième paragraphe de l'article 10 des Statuts afin qu'ils se lisent ainsi qu'il suit:

" **Art. 10. dix-septième, Dix-huitième, Dix-neuvième paragraphes ainsi que la première phrase du vingtième paragraphe.** Dans les limites prévues dans les documents de vente, si les investissements liquides du Sous-Fonds ne sont pas suffisants ou pas immédiatement disponibles pour alimenter la demande de rachat et pour assurer le fonctionnement correct du Sous-Fonds, le Conseil peut refuser de racheter des actions dans un Sous-Fonds pendant un (1) an suivant la demande de rachat concernée.

Si, après l'expiration de ladite période de un (1) an, les investissements liquides sont toujours insuffisants, le Sous-Fonds est dans l'obligation de se défaire de ses investissements. Le Sous-Fonds pourra encore refuser de racheter les actions jusqu'à ce qu'elle puisse disposer de ses investissements à un prix adéquat, toutefois dans la limite d'une période de deux (2) ans suivant la demande de rachat concernée.

Dans le cas de conditions de marché défavorables et si les actifs liquides d'un Sous-Fonds ne sont pas suffisants après l'expiration de la période de deux (2) ans pour faire face aux demandes de rachat qui ont été suspendues comme précédemment mentionné, le Conseil proposera aux actionnaires du Sous-Fonds concernée d'étendre la période de suspension pour un (1) an au maximum pour réaliser ses investissements à un prix adéquat. Une telle proposition doit être approuvée par les actionnaires du Sous-Fonds dans les conditions prévues pour la modification des présents statuts. Si une telle proposition n'est pas acceptée, le Conseil procédera à la liquidation des investissements dans le meilleur intérêt des actionnaires et mettra en place la liquidation du Sous-Fonds. Si la proposition du Conseil d'Administration est acceptée, mais les conditions de marché restent inchangées et les actifs liquides du Sous-Fonds sont toujours insuffisants après l'extension de la période de suspension, le Conseil soumettra, sans délai, la question de la liquidation du Sous-Fonds aux actionnaires. La liquidation sera décidée par majorité simple des actionnaires présents et représentés à l'assemblée, et aucun quorum de présence ne sera requis pour que ladite assemblée puisse délibérer valablement.

Le prix de rachat sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire telle que déterminée au prochain Jour d'évaluation applicable suivant le dépôt de la demande de rachat, ou si le rachat a été temporairement refusé ou suspendu, conformément au présent Article, à la date à laquelle le rachat est effectivement effectué."

#### *Septième résolution*

L'Assemblée, à l'unanimité, décide de modifier l'article 11 des Statuts comme suit:

Modification de l'article 11 des Statuts afin qu'il se lise ainsi qu'il suit:

" **Art. 11.** La Valeur Nette d'Inventaire et, le cas échéant, le prix d'émission, de rachat et de conversion des actions de chaque Classe de la Société est déterminé par la Société ou tout agent désigné à cet effet, sous la responsabilité du Conseil, de temps à autre, mais en aucun cas moins d'une fois par an, comme le Conseil le déterminera, chaque jour ou heure de détermination étant désigné dans les Statuts par "Jour d'Evaluation".

La Société peut suspendre temporairement la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire d'une ou plusieurs Sous-Fonds ou Classes et par conséquent, le cas échéant, l'émission, rachat ou conversion des actions de tel(s) Sous-Fonds ou Classe(s):

(a) pendant toute période pendant laquelle l'un des principaux marchés ou bourses sur lesquels une partie substantielle des investissements correspondant du Sous-Fonds concerné est cotée ou négociée, est fermé pour une autre raison que pour congé normal ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues; ou

(b) lorsqu'il existe une situation d'urgence par suite de laquelle l'évaluation ou la disposition des actifs du Sous-Fonds concerné est rendue impossible; ou

(c) lorsque les moyens de communication ou de calcul qui sont nécessaires pour déterminer le prix ou la valeur des investissements du Sous-Fonds concerné sur l'une des principales bourses ou des marchés réglementés sont hors de service; ou

(d) lors de toute période où la Société est incapable de rapatrier de fonds dans le but d'opérer des paiements sur le rachat d'actions ou pendant laquelle les transferts de fonds concernés dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'actions ne peuvent dans l'opinion du conseil d'administration être effectués à des taux de change normaux; ou

(e) lors de toute période où les transactions sur les actions/parts d'un véhicule d'investissement dans le quel le Sous-Fonds concerné a investi sont restreintes ou suspendues; ou

(f) au cours de toute période où la remise des liquidités qui peut être ou sera impliquée dans la réalisation de ou dans le paiement des investissements de chacun des Sous-Fonds concerné n'est pas possible; ou

(g) si la Société ou le Sous-Fonds ou la Classe d'actions concerné est/sont ou peuvent être liquidés à la date ou suivant la date à laquelle un avis d'assemblée des actionnaires est donné à laquelle une résolution décidant la liquidation de la Société ou du ou des Sous-Fonds ou d'une ou des Classes d'actions est proposée; ou

(h) lorsque pour n'importe quelle raison l'évaluateur indépendant d'immobilier, le cas échéant, avise que les prix des investissements qui constituent une partie importante de l'investissement du/des Sous-Fonds concernés ne peuvent pas être rapidement ou précisément déterminés; ou

(i) au cours de toute période où selon l'opinion du Conseil il existe des circonstances qui ne peuvent être maîtrisées par la Société dans lesquelles il serait impraticable ou injuste envers les actionnaires de continuer les transactions des parts du/des Sous-Fonds ou de la/des Classes concernées de la Société; ou

(j) lorsque pour n'importe quelle autre raison, les prix de tout investissement de la Société, attribuable aux Sous-Fonds concernés, ne peuvent être promptement ou précisément déterminés; ou

(k) pendant toute autre circonstance où le fait de ne pas suspendre pourrait avoir comme conséquence pour la Société ou ses actionnaires le fait d'encourir une quelconque responsabilité, des inconvénients pécuniaires ou n'importe quel autre désavantage que la Société ou ses actionnaires auraient pu autrement ne pas avoir souffert.

Toute suspension sera publiée par la Société, si c'est approprié, et sera notifiée à tous les actionnaires affectés, c'est-à-dire ceux ayant fait une demande de souscription, rachat ou conversion d'actions pour lesquelles la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire a été suspendue.

La suspension d'une Classe n'a aucun effet sur la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire, l'émission, le rachat ou la conversion d'actions de toute autre Classe.

Toute demande de souscription, rachat ou conversion est irrévocable sauf en cas de suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire du Sous-Fonds ou de la Classe concerné(e) ou de report de la demande tel que mentionné dans les présents Statuts et dans les documents de vente, dans un tel cas, les actionnaires peuvent notifier leur intention de retirer leur demande. Si une telle notification n'est pas reçue par la Société, cette demande sera traitée par rapport au premier Jour d'Évaluation applicable suivant la fin de la période de suspension."

#### *Huitième résolution*

L'Assemblée, à l'unanimité, décide de modifier l'article 12 des Statuts comme suit:

Modification du premier paragraphe de l'article 12 des Statuts afin qu'il se lise ainsi qu'il suit:

" **Art. 12. Premier paragraphe.** La Valeur Nette d'Inventaire des actions de chaque Classe dans chaque Sous-Fonds des actions de la Société est exprimée dans la devise de référence du Sous-Fonds concerné ou dans la devise de référence de chaque Classe (et/ou dans toutes autres devises déterminées de temps à autre par le Conseil) en un chiffre par action et est déterminée pour chaque Jour d'Évaluation en divisant les actifs nets de la Société correspondant à chaque Classe, constitués par les actifs nets de la Société correspondant à cette Classe diminués des engagements attribuables à cette Classe d'actions, par le nombre d'actions émises dans cette Classe, au Jour d'Évaluation, conformément aux règles décrites ci-dessous."

Modification des troisième et quatrième paragraphes de l'article 12 des Statuts afin qu'ils se lisent ainsi qu'il suit:

" **Art. 12. Troisième et Quatrième paragraphes.** La Valeur Nette d'Inventaire par action sera calculée et disponible au plus tard quatre vingt dix jours suivant le Jour d'Évaluation.

Si, depuis le moment de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire au Jour d'Évaluation concerné, un changement substantiel est survenu dans l'évaluation des investissements attribuables au Sous-Fonds concerné, la Société pourra, afin de préserver les intérêts des actionnaires de la Société, annuler la première évaluation et procéder à une deuxième évaluation."

Modification du point (7) du cinquième paragraphe de l'article 12 des Statuts afin qu'il se lise ainsi qu'il suit:

" **Art. 12. Cinquième paragraphe, Point (7).** Tous les autres actifs, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses et charges payées d'avance."

Modification du sixième paragraphe de l'article 12 des Statuts afin qu'il se lise ainsi qu'il suit:

" **Art. 12. Sixième paragraphe.** La valeur de ces actifs sera déterminée de la façon suivante:

(1) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance non encore reçus, sera constituée par le montant total (pour éviter toute confusion la valeur nominale) de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être reçue complètement; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant qui semblera adéquat à la Société en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

2) la valeur des valeurs mobilières qui sont cotées ou négociées sur une quelconque bourse sera basée sur les prix de clôture du même jour ou sur le dernier prix de clôture connu au Jour d'Évaluation, ou, si approprié et si ces valeurs mobilières sont négociées sur plusieurs marchés, sur le dernier prix de clôture ou sur le prix moyen de la bourse qui est normalement le marché principal pour ces valeurs mobilières, et toute valeur mobilière négociée sur toute autre marché réglementé sera évaluée d'une façon aussi proche que possible de celle prévue pour les valeurs mobilières cotées. Si le dernier prix de clôture connu au Jour d'Évaluation n'est pas représentatif, les valeurs mobilières seront évaluées sur la base des prix de réalisation probables estimés prudemment et de bonne foi;

3) pour des valeurs mobilières non cotées ou des valeurs mobilières non négociées à une bourse ou sur un autre marché réglementé, ainsi que pour des actions cotées ou non cotées sur cet autre marché pour lesquelles aucun prix d'évaluation n'est disponible, ou pour des valeurs mobilières pour lesquelles les prix de cotation ne sont pas représentatifs de la valeur réelle de ces valeurs mobilières, la valeur sera déterminée avec prudence et bonne foi sur base des prix prévisibles et probables de réalisation, de la dernière valeur de marché disponible ou d'une méthode documentée validée par un comité de juste valeur;

4) les actions ou parts des organismes de placement collectif seront évaluées à leur dernière valeur nette d'inventaire disponible au Jour d'Évaluation ou à leur valeur nette d'inventaire non-officielle si cette dernière est plus récente (basée dans tous les cas sur une valeur nette d'inventaire probable, estimée prudemment et de bonne foi, ou basée sur d'autres sources telles que, mais non limitées à, des informations du gérant ou de l'organisme de placement collectif concerné.

5) les instruments du marché monétaire seront évalués à:

- leur valeur du marché plus tous intérêts échus pour les instruments ayant, au moment de leur acquisition par la Société, une maturité initiale ou une maturité restante prévue de plus de 12 mois, jusqu'au moment où ces instruments aient une maturité restante de moins de 12 mois, moment où ces instruments passeront sur une base de leurs coûts amortis plus intérêts échus, et

- sur base de leurs coûts amortis plus intérêts échus pour les instruments ayant, au moment de leur acquisition par la Société, une maturité initiale ou une maturité restante prévue de moins de 12 mois.";

Modification des septième et huitième paragraphes de l'article 12 des Statuts afin qu'ils se lisent ainsi qu'il suit:

" **Art. 12. Septième et Huitième paragraphes.** Le Conseil, ou tout mandataire désigné à sa discrétion, peut permettre l'utilisation de toute autre méthode d'évaluation, si les méthodes d'évaluations précitées apparaissent impossible à appliquer ou inappropriées en raison de circonstances ou d'événements exceptionnels, ou s'il considère qu'une telle évaluation reflète mieux la juste valeur de tout actif de la Société.

Dans le but de déterminer la valeur des actifs de la Société, l'agent administratif, peut, en tenant compte des soins à apporter et de la diligence requise à cet égard, s'appuyer complètement et exclusivement, sauf en cas d'erreur manifeste ou négligence de sa part, sur les évaluations fournies (i) par les diverses sources d'évaluation disponibles sur le marché telles que les agences de cotation ou les administrateurs de fonds (ii) par des courtiers ou des contreparties, ou (iii) par un spécialiste nommé par le Conseil à cet effet, incluant mais n'étant pas limité aux gestionnaires en investissement nommés de temps à autre par le Conseil. Enfin, dans l'hypothèse où aucun prix n'est trouvé ou quand la valeur n'a pas été correctement estimée, l'agent administratif pourra s'appuyer sur l'évaluation des gestionnaires en investissement nommés par la Société, du Conseil ou de toute autre tierce partie dûment nommée."

Modification du point (4) du onzième paragraphe de l'article 12 des Statuts afin qu'il se lise ainsi qu'il suit:

" **Art. 12. Onzième paragraphe, Point (4).** Toutes autres dettes de la Société de quelque nature que ce soit, à l'exception de celles représentées par les actions de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces dettes, la Société prendra en considération toutes les dépenses qui lui incombent et qui comprennent, sans limitation, les frais de constitution et les coûts des modifications subséquentes des documents constitutifs, tout les coûts de traduction, les commissions et dépenses payables au gestionnaire, au dépositaire et à ses agents correspondants, à l'agent administratif, à l'agent domiciliaire ou à tous autres agents ou employés de la Société, ainsi que les représentants permanents des lieux où la Société est sujet à enregistrement, les frais encourus en rapport avec l'assistance juridique et la révision des comptes annuels de la Société, les frais de publicité incluant les frais d'impression et de distribution des documents préparés afin de promouvoir la vente des actions, les frais d'impression des rapports financiers, les frais de convocation et de tenue des réunions d'actionnaires et d'administrateurs, les dépenses de voyage raisonnables des administrateurs, les tantièmes d'administrateurs, le coût des déclarations d'enregistrement, tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales et les bourses d'échange, le coût de publication des prix d'émission et de rachat ainsi que tout autre frais de fonctionnement, y compris les honoraires des apporteurs d'affaires, les dépenses financières, bancaires et de courtage, occasionnées lors de l'achat et la vente d'actifs ou et tout autre coût administratif ainsi que des assurances, y compris le coût d'assurance pour les administrateurs, les employés et agents de la Société, coûts et dépenses en rapport avec les procédures légales, notariales et/ou administratives et les dédommagements résultant des procédures concernant directement ou indirectement la Société, les employés et les agents de la Société ainsi que, dans les limites de la loi, les procédures judiciaires, notariales et/ou administratives et dédommagements résultant de telles procédures en relation directe ou indirecte avec des anciens actionnaires ou les actionnaires existants."

#### *Neuvième résolution*

L'Assemblée, à l'unanimité, décide de modifier l'article 13 des Statuts comme suit:

Modification de l'article 13 des Statuts afin qu'il se lise ainsi qu'il suit:

" **Art. 13.** Le Conseil peut autoriser l'investissement et la gestion de tout ou partie du portefeuille d'avoirs établi pour un ou plusieurs Sous-Fonds sur base d'une masse d'avoirs, ou de tout ou d'une part du portefeuille des avoirs de la Société sur base d'une gestion commune ou clonée avec d'autres avoirs appartenant à d'autres organismes de placement collectif, le tout sujet à la publicité appropriée et conformément aux réglementations applicables, et tel que plus amplement décrit dans les documents de vente des actions."

#### *Dixième résolution*

L'Assemblée, à l'unanimité, décide de modifier l'article 14 des Statuts comme suit:

Modification des deuxième et troisième paragraphes de l'article 14 des Statuts afin qu'ils se lisent ainsi qu'il suit:

" **Art. 14. Deuxième et Troisième paragraphes.** Les administrateurs seront élus par les actionnaires à une assemblée générale pour une période déterminée par une telle assemblée des actionnaires dans les limites de la loi et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission, ou autrement, les administrateurs restants pourront élire, par un vote majoritaire, un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires."

#### *Onzième résolution*

L'Assemblée, à l'unanimité, décide de modifier l'article 15 des Statuts comme suit:

Modification du quatrième paragraphe de l'article 15 des Statuts afin qu'il se lise ainsi qu'il suit:

" **Art. 15. Quatrième paragraphe.** Tout administrateur peut agir à toute réunion du Conseil en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, message télécopié ou tout autre moyen électronique susceptible de prouver une telle désignation un autre administrateur comme son mandataire. Tout administrateur peut également assister aux réunions du Conseil par le biais de moyens vidéo ou de visioconférence. Les administrateurs peuvent également voter par téléphone, par écrit ou par câble, télégramme, télex, message télécopié ou tout autre moyen électronique susceptible de prouver un tel vote."

Modification des sixième et septième paragraphes de l'article 15 des Statuts afin qu'ils se lisent ainsi qu'il suit:

" **Art. 15. Sixième et Septième paragraphes.** Le Conseil ne pourra délibérer et agir que si au moins deux administrateurs sont présents ou représentés par un autre administrateur en tant que mandataire à une réunion du Conseil ou s'ils participent par vidéoconférence ou conférence téléphonique. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés ou participant par vidéoconférence ou conférence téléphonique à une telle réunion. Pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification seront réputés présents. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil dont les délibérations sont transmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil, il y a égalité de voix pour et contre une décision, le président de la réunion aura voix prépondérante.

Les décisions du Conseil peuvent également être prises par résolution circulaire identique en ses termes, signée sur un ou plusieurs documents par tous les administrateurs ou par télex, câble, télégramme ou message télécopié."

#### *Douzième résolution*

L'Assemblée, à l'unanimité, décide de modifier l'article 18 des Statuts comme suit:

Insertion de la phrase suivante à la fin du second paragraphe de l'article 18 des Statuts qui se lira ainsi qu'il suit:

" **Art. 18. Second paragraphe, Dernière phrase.** Ce paragraphe ne sera pas applicable lorsque la décision du Conseil concerne des opérations courantes conclues à des conditions normales."

#### *Treizième résolution*

L'Assemblée, à l'unanimité, décide de modifier les articles 19 et 21 des Statuts comme suit:

Modification de la première phrase de l'article 19 des Statuts afin qu'elle se lise ainsi qu'il suit:

" **Art. 19. Première phrase.** La Société pourra indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoir et ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toute action ou procès auquel il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à sa demande, administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il n'est pas en mesure d'être indemnisé."

Modification de l'article 21 des Statuts afin qu'il se lise ainsi qu'il suit:

" **Art. 21.** La Société désignera un réviseur d'entreprises agréé qui assumera les fonctions prescrites par la Loi. Le réviseur sera élu par l'assemblée générale des actionnaires lors de leur assemblée générale annuelle pour une période s'achevant à la prochaine assemblée générale annuelle et jusqu'à ce que son successeur soit élu."

#### *Quatorzième résolution*

L'Assemblée, à l'unanimité, décide de modifier l'article 24 des Statuts comme suit:

Insertion de la phrase suivante à la fin du second paragraphe de l'article 24 des Statuts qui se lit ainsi qu'il suit:

" **Art. 24. Second paragraphe, Dernière phrase.** A la discrétion du Conseil, un actionnaire pourra participer à toute assemblée des actionnaires par visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant son identification. De tels moyens doivent permettre à l'actionnaire de participer effectivement à une telle assemblée des actionnaires dont les délibérations doivent lui être retransmises de manière continue."

Modification du troisième paragraphe de l'article 24 des Statuts afin qu'il se lise ainsi qu'il suit:

" **Art. 24. Troisième paragraphe.** Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi et par les Statuts, les décisions lors d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul. Le Conseil peut déterminer toutes autres conditions devant être remplis par les actionnaires pour qu'ils puissent prendre part aux assemblées générales" et

#### *Quinzième résolution*

L'Assemblée, à l'unanimité, décide de modifier l'article 28 des Statuts comme suit:

Modification de l'article 28 des Statuts afin qu'il se lise ainsi qu'il suit:

" **Art. 28.** Au cas où, pour une raison quelconque, la valeur des avoirs d'un Sous-Fonds ou Classe d'actions a diminué ou n'a pas atteint le montant déterminé par le Conseil comme étant le niveau minimum pour que ce Sous-Fonds ou Classe d'actions puisse être géré d'une manière économiquement efficiente, ou si un changement de la situation économique, monétaire ou politique relative au Sous-Fonds ou Classe d'actions concerné(e) aurait des conséquences matérielles négatives sur les investissements du Sous-Fonds ou Classe d'actions ou dans le but de procéder à une rationalisation économique ou si l'intérêt des actionnaires le justifie, le Conseil peut décider le rachat forcé de toutes les actions émises dans un tel Sous-Fonds ou Classe d'actions à la Valeur Nette d'Inventaire (en tenant compte des prix de réalisation actuels des investissements et des frais de réalisation), calculée le Jour d'Evaluation à laquelle une telle décision prendra effet. La Société notifiera aux détenteurs d'actions concernés par le rachat forcé avant la date effective de ce rachat, et cet avis indiquera les raisons et la procédure des opérations de rachat. A moins qu'il n'en soit décidé autrement dans l'intérêt des actionnaires ou dans un but de sauvegarder le traitement égalitaire entre les actionnaires, du Sous-Fonds ou de la Classe concerné, les actionnaires peuvent demander le rachat (si approprié) de leurs actions, sans frais (mais en tenant compte des prix de réalisation actuels des investissements ainsi que des frais de réalisation) avant la date effective du rachat forcé.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires d'un Sous-Fonds ou d'une Classe d'actions quelconque pourra, sur proposition du Conseil et avec son accord, racheter toutes les actions de ce Sous-Fonds ou de cette Classe et rembourser aux actionnaires la Valeur Nette d'Inventaire de leurs actions (compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements) déterminée au Jour d'Evaluation auquel une telle décision prendra effet. Aucun quorum ne sera requis lors d'une telle assemblée générale des actionnaires et les résolutions pourront être adoptées à la majorité simple des votes exprimés.

Les avoirs qui ne peuvent être distribués à leurs bénéficiaires avant la fin du rachat seront déposés, conformément aux lois et règlements applicables auprès de la Caisse de Consignation pour le compte des personnes y ayant droit.

Dans les mêmes conditions que celles prévues dans le premier paragraphe de cet article, le Conseil peut décider d'allouer les avoirs d'un Sous-Fonds ou d'une Classe quelconque à un autre Sous-Fonds ou Classe de la Société ou en faveur d'un autre organisme de placement collectif ou à un autre sous-fonds ou Classe d'un tel organisme de placement collectif (le "nouveau Sous-Fonds" ou "nouvelle Classe") et de renommer les actions du Sous-Fonds ou de la Classe concerné en actions du Nouveau Sous-Fonds ou de la nouvelle Classe (à la suite d'une scission ou d'un apport, si nécessaire, et le paiement du montant correspondant à une partie des droits aux actionnaires). Cette décision sera publiée de la même manière que décrite au premier paragraphe de cet article (et, de plus, la publication contiendra une information en relation avec le nouveau Sous-Fonds ou la nouvelle Classe), un mois avant la date à laquelle la fusion sera effective afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs actions, sans frais, durant cette période. Suite à une telle période, la décision engage l'ensemble des actionnaires qui n'ont pas utilisé cette possibilité, étant donné toutefois que, si la fusion est effectuée avec un organisme de placement collectif luxembourgeois (du type contractuel "fonds commun de placement") ou un organisme de placement collectif basé à l'étranger, cette décision doit lier seulement les actionnaires qui sont en faveur de cette fusion.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires d'un Sous-Fonds ou d'une Classe pourra décider d'apporter les actifs et engagements d'un Sous-Fonds ou d'une Classe à un autre Sous-Fonds ou Classe de la Société, sur proposition du Conseil et avec son accord. Aucun quorum ne sera requis lors d'une telle assemblée générale et les résolutions sur une telle fusion pourront être adoptées à la majorité simple des votes exprimés, sauf si cette fusion est effectuée avec un fonds d'investissement luxembourgeois du type contractuel ("fonds commun de placement") ou un fonds d'investissement basé à l'étranger, auquel cas ces décisions devront lier seulement les actionnaires du Sous-Fonds ou de la Classe apporteur qui ont voté en faveur de cette fusion."

#### Dépenses

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui seront supportées par la Société à la suite de cette Assemblée s'élèvent à environ mille cinq cents Euros (€ 1.500.-).

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en langue anglaise suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Denis, R. Munn-René, M. Wickler et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 juin 2009. Relation: LAC/2009/24565. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 29 juin 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009083697/5770/861.

(090099612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

**Koenigsallee LP II, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. TS Koenigsallee LP II S.à.r.l.).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 96.635.

In the year two thousand nine, on the 30<sup>th</sup> of June,

Before Us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appear:

1. VERTIARAMA, S.L., a company existing under the laws of the Spain, having its registered office at 7 Plaza de Carlos Trias Bertan, E-28020 Madrid, Spain, and registered at the Commercial Registry of Madrid at volume 24.025, book O, sheet 35, section 8, page M-431537,

hereinafter represented by Mr Charles DURO, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Madrid on June 29<sup>th</sup> 2009, such proxy, after being signed ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed hereto and registered with this deed,

2. TS KOENIGSALLEE HOLDINGS LP, S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg, section B under number 123.404,

hereinafter represented by Mr. Gaël TOUTAIN, Senior Analyst, residing professionally in Senningerberg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on June 29<sup>th</sup> 2009, such proxy, after being signed ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed hereto and registered with this deed,

3. BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitburg, L-1273 Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg, section B under number 96.324,

hereinafter represented by Mrs Karine MASTINU, Attorney at Law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on June 29<sup>th</sup> 2009, such proxy, after being signed ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed hereto and registered with this deed,

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "KOENIGSALLEE LP II, S.à r.l.", having its registered office at 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 96.635, which was incorporated by a deed of Me Joseph ELVINGER, notary in Luxembourg, dated October 13<sup>th</sup>, 2003, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1236 of November 22<sup>nd</sup>, 2003, and which articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Me Joseph ELVINGER dated October 31<sup>st</sup>, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2832 of December 6<sup>th</sup>, 2007.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500) represented by five hundred (500) shares of twenty-five (EUR 25) each.

III. The agenda is the following:

*Agenda*

1. Resignation of Mrs Elena ESCALONA LARA as category A manager and of Mr Javier CHICHARRO VILLALBA and Mr Augustin HIDALGO GOMEZ as category B managers;

2. Appointment of Mr Nicolas Diaz SALDANA as category A manager, and of Mr Charles DURO and of Mrs Karine MASTINU as category B managers and duration of their mandate;

3. Decision to amend the Company's representation authority;

4. Amendment of article 10 paragraph 3 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the decision under point 3;

5. Decision to amend the decision making process of the Board of Managers;

6. Amendment of article 11 paragraph 2 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the decision under point 5;

The appearing parties, representing the entire share capital, unanimously took the following resolutions:

67194

*First resolution*

The shareholders resolve to accept with immediate effect the resignation of:

- As *Category A Manager*:

i. Mrs Elena ESCALONA LARA, company director, born on March 14<sup>th</sup>, 1965 in Madrid, residing at C/ Ramiro II, 7 - 1, E-28003 Madrid, Spain

- As *Category B Managers*:

i. Mr Javier CHICHARRO VILLALBA, company director, born on August 21<sup>st</sup>, 1964 in Madrid, residing at Paseo de la Chopera, 129 - BJ B, E-28100 Alcobendas (Madrid), Spain

ii. Mr Augustin HIDALGO GOMEZ, company director, born on July 9<sup>th</sup>, 1974 in Madrid, residing at C/ Arturo Soria, 317 -4A, E-28033 Madrid, Spain

*Second resolution*

The shareholders resolve to appoint with immediate effect as managers of the Company for an indefinite period of time:

- As *Category A Manager*:

i. Mr Nicolas DIAZ SALDANA, company director, born on June 24<sup>th</sup>, 1963 in Dominican Republic, residing at 16 rue Rouget de l'Isle, F-78100 St Germain en Laye;

- As *Category B Managers*:

i. Mr Charles DURO, attorney at law, born on June 5<sup>th</sup>, 1958 in Luxembourg, residing at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg;

ii. Mrs Karine MASTINU, attorney at law, born on May 7<sup>th</sup>, 1975 in Villerupt (France), residing at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg;

*Third resolution*

The shareholders resolve to amend the Company's representation authority which will be represented by the joint signature of any category A managers and any category B managers as of today.

*Fourth resolution*

The shareholders resolve to amend Article 10 paragraph 3 of the Company's articles of incorporation, to give it the following wording:

" **Art. 10§3.** Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any Category A Manager and any Category B Manager, or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the board of managers."

*Fifth resolution*

The shareholders resolve to amend the decision making process of the Board of Managers in order that any decision shall be adopted by a majority of Managers of each category.

*Sixth resolution*

The shareholders resolve to amend Article 11 paragraph 2 of the Company's articles of incorporation, by adding the following sentence:

" **Art. 11§2. [..]** To be reached, any decision shall be adopted by a majority of Managers of each category"

*Expenses*

The expenses, costs, payments or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately € 1.200.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with us the notary the present original deed.

**Suit la traduction française**

L'an deux mille neuf, le trente juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

Ont comparu:

1. VERTIARAMA, S.L., une société régie sous les lois espagnoles et ayant son siège social à 7 Plaza de Carlos Trias Bertan, E-28020 Madrid, Espagne immatriculée au Registre de Commerce de Madrid volume 24.025, livre O, folio 35, section.8, page M-431537,

représentée aux fins des présentes par Me Charles DURO, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Madrid le 29 juin 2009, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps,

2. TS KOENIGSALLEE HOLDINGS LP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et de Société de Luxembourg, section B sous le numéro 123.404,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Gaël TOUTAIN, Senior Analyst, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 29 juin 2009, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps,

3. BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 19, rue de Bitburg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et de Société de Luxembourg, section B sous le numéro 96.324,

représentée aux fins des présentes par Maître Karine MASTINU, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 29 juin 2009, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps,

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont tous les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "KOENIGSALLEE LP II, S.à r.l.", ayant son siège social au 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg section B sous le numéro 96.635, constituée suivant acte reçu par Me Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg soussigné le 13 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1236 du 22 novembre 2003, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte reçu par Me Joseph ELVINGER en date du 31 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2832 du 6 décembre 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt cinq Euro (EUR 25) chacune.

III. L'ordre du jour est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Démission de Mme Elena ESCALONA LARA de ses fonctions de gérant de catégorie A, et de Mr Javier CHICHARRO VILLALBA et Mr Augustin HIDALGO GOMEZ de leurs fonctions de gérants de catégorie B;

2. Nomination de Mr Nicolas DIAZ SALDANA en qualité de gérant de catégorie A et de Me Charles DURO et Me Karine MASTINU en qualité de gérants de catégorie B et durée de leur mandat;

3. Décision de modifier les pouvoirs de représentation de la Société;

4. Modification de l'article 10 paragraphe 3 des statuts de la Société afin de refléter la décision prise au point 3;

5. Décision de modifier le mode de prise de décisions au sein du conseil de gérance;

6. Modification de l'article 11 paragraphe 2 des statuts de la Société afin de refléter la décision prise au point 5;

Les comparants, représentant l'intégralité du capital, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident d'accepter la démission avec effet immédiat comme:

- *Gérant de catégorie A*

i. Mme Elena ESCALONA LARA, administrateur de société, née le 14 mars 1965 à Madrid, demeurant à C/ Ramiro II, 7 -1D, E-28003 Madrid, Espagne

- *Gérants de catégorie B*

i. Mr Javier CHICHARRO VILLALBA, administrateur de société, né le 21 août 1964 à Madrid, demeurant à Paseo de la Chopera, 129 -BJ B, E-28100 Alcobendas (Madrid), Espagne

ii. Mr Augustin HIDALGO GOMEZ, administrateur de société, né le 9 juillet 1974 à Madrid, demeurant à C/ Arturo Soria, 317 - 4A, E-28033 Madrid, Espagne

*Deuxième résolution*

Les associés décident de nommer avec effet immédiat en tant que gérants de la Société pour une période indéterminée:

- *Gérant de catégorie A*

i. Mr Nicolas DIAZ SALDANA, administrateur de sociétés, né le 24 juin 1963 en République Dominicaine, demeurant à 16 rue Rouget de l'Isle, F-78100 St Germain en Laye;

- *Gérants de catégorie B*

i. Mr Charles DURO, avocat, né le 5 juin 1958 à Luxembourg, demeurant à 3, rue de la Chapelle, L-1625 Luxembourg;

ii. Me Karine MASTINU, avocat, née le 7 mai 1975 à Villerupt (France), demeurant à 3, rue de la Chapelle, L-1625 Luxembourg;

*Troisième résolution*

Les associés décident de modifier les pouvoirs de représentation de la Société de façon à ce qu'elle soit engagée avec effet ce jour par la signature conjointe de tout gérant de catégorie A et tout gérant de catégorie B.

*Quatrième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 10 paragraphe 3 des statuts de la Société, pour lui conférer désormais la teneur suivante:

" **Art. 10§3.** Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de tout Gérant de Catégorie A et de tout Gérant de Catégorie B, ou par toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le conseil de gérance."

*Cinquième résolution*

Les associés décident de modifier le mode de prise de décisions au sein du Conseil de gérance de sorte que toute décision devra être adoptée à la majorité des gérants de chaque catégorie.

*Sixième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 11 paragraphe 2 des statuts de la Société, par l'ajout de la phrase suivante:

" **Art. 11§2. [..].** Pour être atteinte, toute décision devra être adoptée à la majorité des gérants de chaque catégorie."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est approximativement estimé à la somme de € 1.200.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous avec Nous notaire signé la minute.

Signé: C.Duro, G.Toutain, K.Mastinu, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1<sup>er</sup> juillet 2009. Relation: EAC/2009/7650. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 2 juillet 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009083605/272/194.

(090100011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

**LIC II Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.146.

In the year two thousand and nine, on the twelfth of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"LaSalle Investment Scottish II Limited Partnership", a limited partnership, existing and incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 66, Hanover Street, Edinburgh EH2 1HH, Scotland, registered with the Companies House under number SL5666, acting through LIS II (General Partner), LLC, its general partner, here represented by Mrs Cathy BLONDEL, legal assistant, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 5 June 2009.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The said proxy, signed "*ne varietur*" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) existing in Luxembourg under the name of "LIC II Luxembourg" (the "Company") with registered office at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.146, incorporated by a deed of the undersigned notary on 6<sup>th</sup> November 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2322 dated 14 December 2006. The articles of association of the Company were modified for the last time by virtue of a deed of the undersigned notary dated 7<sup>th</sup> November 2008, published in the Memorial C number 3 dated 2<sup>nd</sup> January 2009.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of forty thousand seven hundred and twenty US Dollars (USD 40,720.-) to raise it from its present amount of eight hundred and fifty-five thousand eight hundred eighty US Dollars (USD 855,880.-) to eight hundred and ninety-six thousand six hundred US Dollars (USD 896,600.-) by creation and issue of one thousand eighteen (1,018) shares with a nominal value of forty US Dollars (USD 40.-) each.

The new shares are to be subscribed by 'LaSalle Investment Scottish II Limited Partnership', prenamed, paid up by a contribution in kind consisting of one claim held by "LaSalle German Income and Growth L.P." against the Company for a total amount of forty thousand seven hundred and twenty-six point twenty three US Dollars (USD 40,726.23).

The total contribution of forty thousand seven hundred and twenty-six point twenty three US Dollars (USD 40,726.23) will be allocated as follows: (i) forty thousand seven hundred and twenty US Dollars (USD 40,720.-) will be allocated to the share capital of the Company and (ii) six point twenty three US Dollars (USD 6.23) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

Pursuant to the above share capital increase, article 5, first paragraph of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

**"Art. 5.** The Company's share capital is set at eight hundred and ninety-six thousand six hundred US Dollars (USD 896,600.-) represented by twenty-two thousand four hundred and fifteen (22,415) shares with a nominal value of forty US Dollars (USD 40.-) each."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present shareholders' resolution are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille neuf, le douze juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«LaSalle Investment Scottish II Limited Partnership», un limited partnership constituée et existant selon les lois du Royaume-Uni, enregistré auprès du registre des sociétés du Royaume-Uni sous le numéro SL5666, ayant son siège social au 66 Hanover Street, Edimbourg EH2 1HH, Ecosse, agissant par LIS II (General Partner), LLC, son general partner, ici

représentée par Madame Cathy BLONDEL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 juin 2009.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "LIC II Luxembourg" (la «Société»), ayant son siège social au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.146, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 novembre 2006 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2322 du 14 décembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 novembre 2008 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3 du 2 janvier 2009.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quarante mille sept cent vingt dollars américains (USD 40,720.-) pour le porter de son montant actuel de huit cent cinquante-cinq mille huit cent quatre-vingts dollars américains (USD 855,880.-) à huit cent quatre-vingt-seize mille six cents dollars américains (USD 896,600.-) par la création et l'émission de mille dix-huit (1,018) parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars américains (USD 40.-) chacune,

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par «LaSalle Investment Scottish II Limited Partnership», prénommée, et payées par un apport en nature consistant en une créance détenue par «LaSalle Investment Scottish II Limited Partnership» contre la Société pour un montant total de quarante mille sept cent vingt-six virgule vingt-trois dollars américains (USD 40,726,23).

L'apport de quarante mille sept cent vingt-six virgule vingt-trois dollars américains (USD 40,726,23) sera alloué comme suit: quarante mille sept cent vingt dollars américains (USD 40,720.-) au capital social et six virgule vingt-trois dollars américains (USD 6,23) pour le compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de huit cent quatre-vingt-seize mille six cents dollars américains (USD 896,600.-) représenté par vingt-deux mille quatre cent quinze (22,415) parts sociales, d'une valeur nominale de quarante dollars américains (USD 40.-) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 juin 2009. Relation: EAC/2009/7118. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 JUIN 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009083724/239/110.

(090099444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

**Flagstone Capital Management Luxembourg SICAF - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF  
- Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.  
R.C.S. Luxembourg B 141.810.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société en date du 30 juin 2009:*

Les mandats des administrateurs, des membres du conseil de surveillance et du réviseur d'entreprises sont renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale de 2010, à savoir:

*1. Administrateur:*

- 1.1 Jean-Michel Briot, 37, Val Saint-André, L-1128 Luxembourg;
- 1.2 Adil Chaudhry, 37, Val Saint -André, L-1128 Luxembourg;
- 1.3 Brenton Slade, 23 Church Street, HM-11 Hamilton, Bermuda.

*2. Conseil de surveillance:*

- 2.1 Hermanus Troskie, 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;
- 2.2 Venkat Mandava, 23 Church Street, HM-11 Hamilton, Bermuda;
- 2.3 David Brown, 23 Church Street, HM-11 Hamilton, Bermuda.
- 2.4 Karl Grieves, Goldie House, Upper Church Street, Douglas, Ile de Man.

*3. Réviseur d'entreprise*

- 3.1 Deloitte S.A., 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009083823/27.

(090099569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

**Larkas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 44.369.

—  
*Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2008*

Les actionnaires de la société LARKAS S.A. réunis en Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2008, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Frantz WALLENBORN, entrepreneur de transports, né le 15 février 1962 à Luxembourg, demeurant à L-8606 Bettborn, 31, rue Principale
  - Madame Susanne MOERSDORF, employée privée, demeurant à L-8606 Bettborn, 31, rue Principale
- sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

D'autre part, l'assemblée générale, constatant que le mandat de l'administrateur de:

- Monsieur Armand DISTAVE, conseil économique et fiscal, demeurant à Luxembourg
- est arrivé à son terme, décide de ne pas renouveler son mandat.

L'assemblée générale décide de nommer au poste d'administrateur:

- Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, né le 12 novembre 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt
- pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

D'autre part, l'assemblée générale, constatant que le mandat de président du conseil d'administration et le mandat d'administrateur délégué de:

- Monsieur Frantz WALLENBORN, entrepreneur de transports, né le 15 février 1962 à Luxembourg, demeurant à L-8606 Bettborn, 31, rue Principale
- est arrivé à son terme, décide de le renouveler dans ces fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014

D'autre part, le mandat de:

LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2009083796/36.

(090099427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Bareli Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 88.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009084078/10.

(090099405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Segeco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1870 Luxembourg, 56, rue Kohlenberg.

R.C.S. Luxembourg B 58.501.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2009*

L'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société le 26 mai 2009 remplace le commissaire Weber & Bontemps S.à r.l. à 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg et nomme nouveau commissaire PKF Abax Audit à 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg pour une période de six années qui expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 mai 2009.

*Pour la société*

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes

*Experts comptables et fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2009083957/18.

(090099833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Twin Peaks Corp. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.534.

*Extrait de cessions de parts sociales*

Il résulte de conventions de cession de parts sous seing privé entre la société MULTI MEDIA WORLWIDE S.A., ayant son siège social à P.O. BOX 3152, Road Town Tortola British Virgin Islands, N° IBC B.V.I.: 349933 et MIDWAY HOLDINGS Ltd, ayant son siège social à P.O. BOX 8320 Panama 7, République de Panama Reg. N°: 207720/23367/181,

Depuis le 25/03/2009, les associés de la société TWIN PEAKS Corp. SPF est composé comme suit:

- MULTI MEDIA WORLWIDE S.A., P.O. Box 3152, TORTOLA British Virgin Islands, N° IBC B.V.I.: 349933	100 parts sociales
TOTAL	100 parts sociales

(100 parts sociales d'une valeur nominale de 125,- € chacune soit un capital de 12.500,- €.)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009083822/18.

(090099464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---